



Journée de sensibilisation

La ROUTE dans le PAYSAGE



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ENVIRONNEMENT ET TOURISME



Animation et intervention : Sylviane Kopp BEGS-DI, Pascal Istvancin Bureau d'étude Est-DI,
Alexandre Humbert Mission Paysage- DET
Réalisation du document : Sylviane Kopp, Alexandre Humbert, Alain Nouaux BEGS-DI

► Programme de la journée

8h15	Accueil des participants, Hall de l'immeuble Gironde
8h30	Départ en bus Distribution feuille de route, présentation du programme et des objectifs de la journée, introduction au paysage : « grand paysage » et « paysage de la route»
9h15	Intervention dans le bus : Séquences paysagères commentées. - Première séquence entre Bouliac et Latresne : la RD113 - Deuxième séquence de Latresne à l'entrée de Cambes : RD10
9h45	Arrêt 1 – Cambes : L'organisation et les éléments de qualité du paysage - Lecture du paysage - L'Atlas des paysages de la Gironde comme outil ressource. http://atlas-paysages.gironde.fr
10h35	Arrêt 2 - Sortie Nord de Langoiran : Les acteurs du paysage. - La question des zones de transition, entrées de bourg, zones artisanales... - Le paysage, une pluralité d'acteurs
10h50	Parcours sur la RD20 de Langoiran à Créon : Une « route-paysage » - Le concept de « route-paysage » - La traversée de 2 unités paysagères de l'Atlas : de F6 « Les collines Sud de l'Entre-deux-mers » vers F5 « L'Entre-deux-mers de Crémieu »
11h10	Arrêt 3 - Panorama sur un paysage typique de l'Entre-deux-mers - Lecture de paysage, présentation de l'unité paysagère F5 « L'Entre-deux-mers de Crémieu »
11h50	Arrêt 4 – Sortie Est de La Sauve : la RD 671 récemment aménagée - Paysage et lisibilité de la route : quel apport du paysage à la sécurité ? - Présentation d'un bassin de rétention paysagé : enjeux de conception et de gestion
13h00- 14h00	Pause déjeuner restaurant «la Table» à Crémieu
14h00-14h40	Intervention en salle et présentation du programme de l'après-midi La prise en compte du paysage au long du processus d'études et de projet : A quel(s) moment(s) intervient le paysage dans l'élaboration d'un projet routier ? Etude de cas : la RD20 entre Crémieu et le rond-point du « Poteau » Quelle prise en compte du paysage dans l'étude d'impact ... et après ?
14h40-15h40	Visite d'application sur la RD20 : les points sensibles paysagers identifiés Arrêt 5 - ruisseau du Gesta. Arrêt 6 - grandes vues sur le paysage. Arrêt 7 - rond-point du Poteau et délaissé routier.
16h30	Retour prévu à l'Immeuble Gironde

► Le parcours



Pourquoi cette journée ?

- Le Conseil Général est engagé dans deux démarches majeures pour le paysage:
 - Inauguration de l'Atlas départemental du paysage en mars 2012
 - Elaboration d'un Plan d'Action Départemental paysage en 2013
- La Gironde regroupe des paysages de grande qualité, variés et renommés
- La route en constitue un vecteur de découverte et de valorisation majeur.
- La Direction des Infrastructures est un acteur important de l'aménagement du territoire au travers de ces 6000 km de linéaire routier.

► Le paysage : Quelques notions

Le paysage c'est tangible

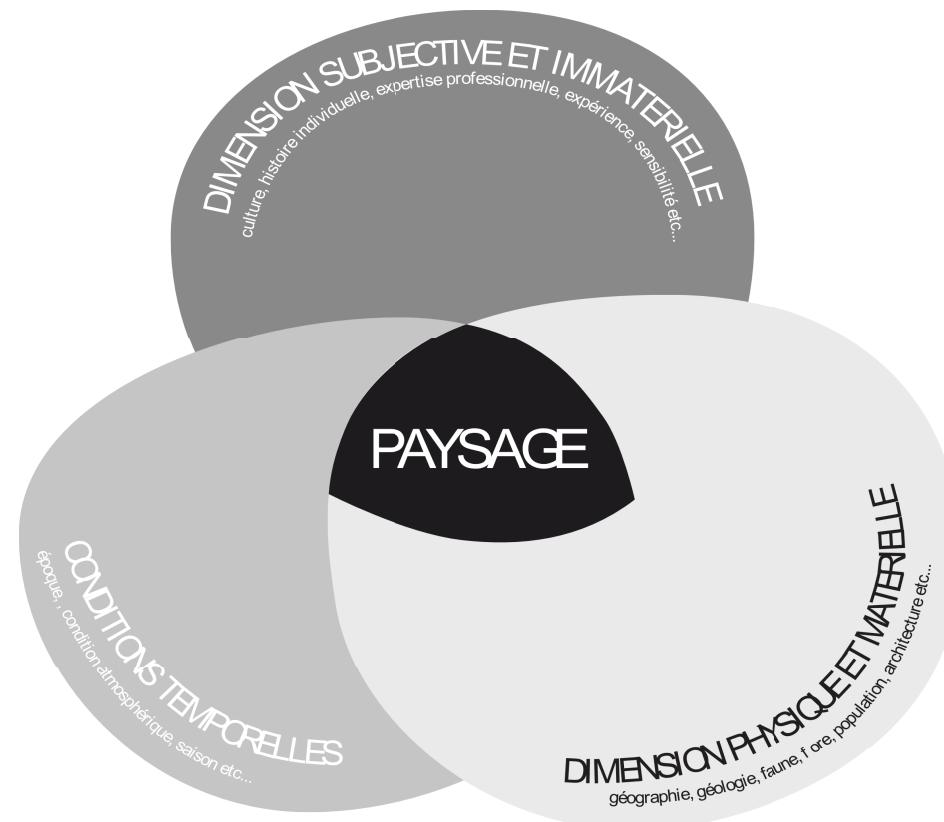
(éléments physiques et construction des sociétés)

Le paysage c'est du mouvement

(conditions temporelles, dynamique d'évolution, changement temporel court (rythme des marées), long (érosion, climat) ...)

Le paysage c'est une question de regard

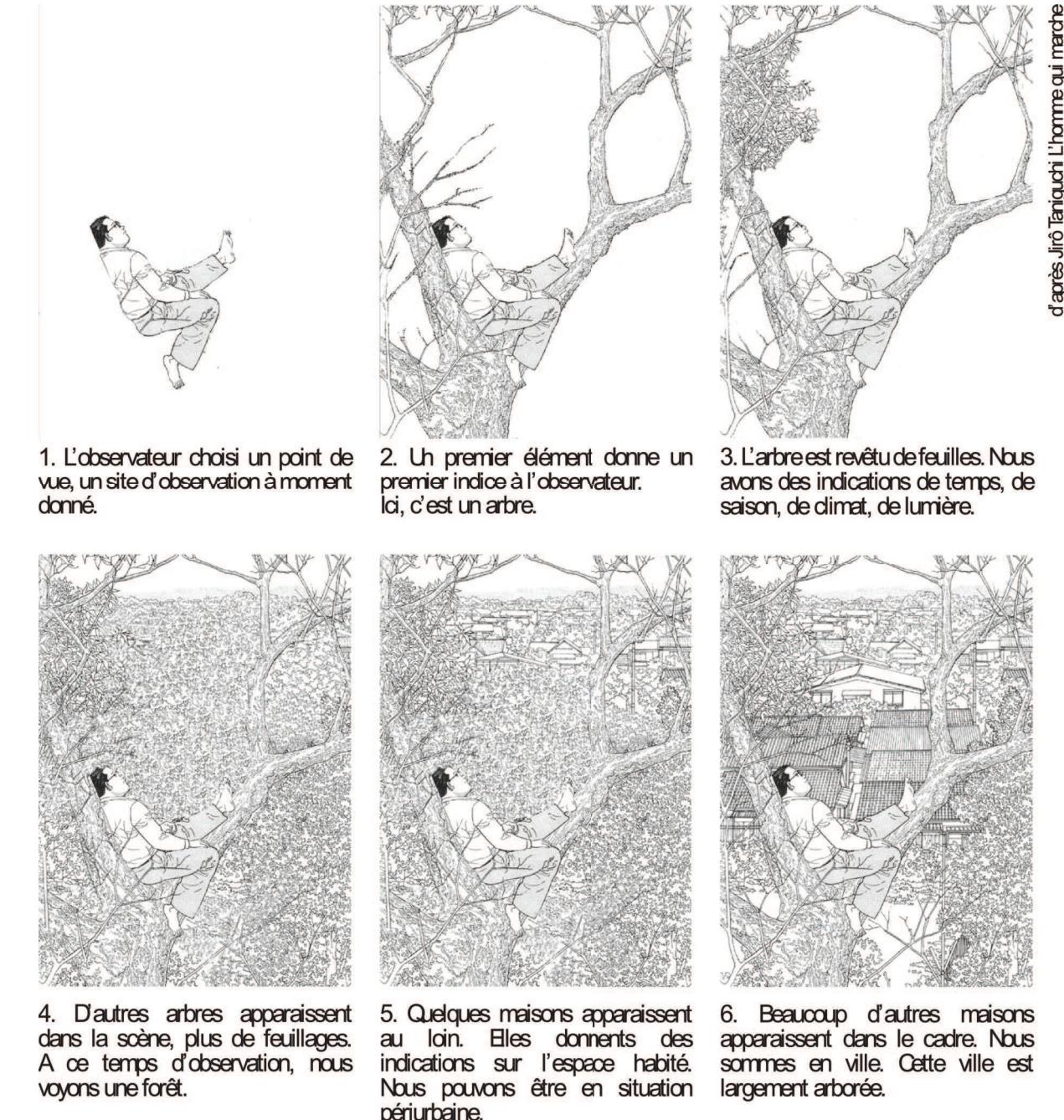
(dimension subjective, sensibilité, expériences...)



Une définition sensible du Paysage :

A. Magnaghi (architecte et urbaniste)

« Le territoire est une œuvre d'art : peut être la plus belle, la plus collective que l'humanité ait réalisée. (...). Il est le fruit d'un acte d'amour : il naît de la fécondation de la nature par la culture » .



La définition institutionnelle du Paysage :

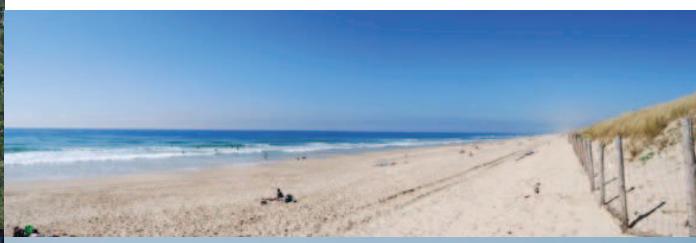
Convention Européenne du Paysage, ratifiée par la France en 2006

« Le paysage désigne une partie de territoire tel que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains. »

► Les valeurs paysagères clefs en Gironde

Des paysages de grands espaces

La pinède des Landes girondines, les plages atlantiques, les clairières de maïsculture, les horizons viticoles, l'estuaire de la Gironde, les quais de Bordeaux,...



Des paysages marqués par l'eau

Mouvants : les vasières du bassin et de l'estuaire, les îles et gravières...

Maîtrisés : les canaux, les crastes et fossés, les digues, les marais, les cours d'eau chenalés... Pratiqués : pêche, chasse, ostréiculture, plaisance, baignade, camping, promenade...



Des paysages très fabriqués

La pinède, la vigne, les marais, l'ostréiculture, les politiques d'aménagement du territoire (bastides, XIII^e siècle ; Bordeaux, XVIII^e siècle ; stations balnéaires, XIX^e siècle ; MIACA, XX^e siècle ; Bordeaux 2030, XXI^e siècle),...



Des paysages viticoles soignés

Aspect jardiné, peigné, amoureusement travaillé, produit valorisant, attrait touristique, renommée mondiale,...



Des paysages enrichis par un patrimoine architectural de qualité

Bordeaux, les châteaux viticoles, les forts Vauban, les églises, le patrimoine architectural contemporain,...



L'atlas des paysages de la Gironde

Un site internet dédié à la connaissance des paysages :

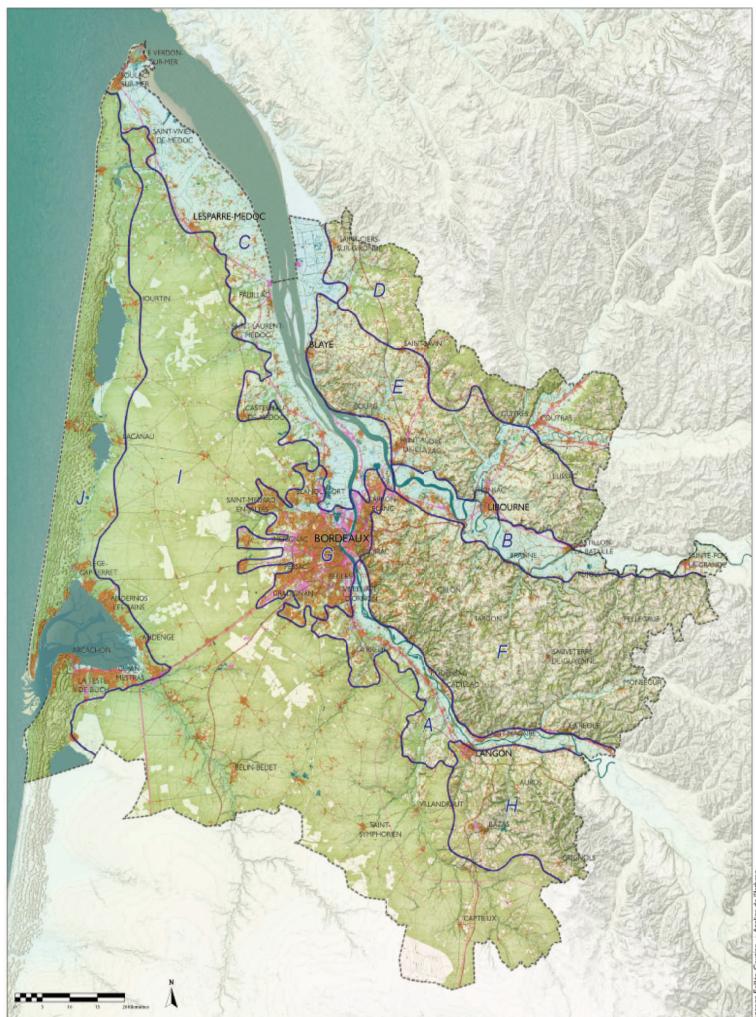
<http://atlas-paysages.gironde.fr>

L'atlas en quelques chiffres

- + de 1000 pages imprimées.
- 1400 photos légendées et imprimées
- 150 schémas et dessins
- 134 cartographies
- 60 blocs-diagrammes
- 43 documents anciens
- 18 reconductions de photographies

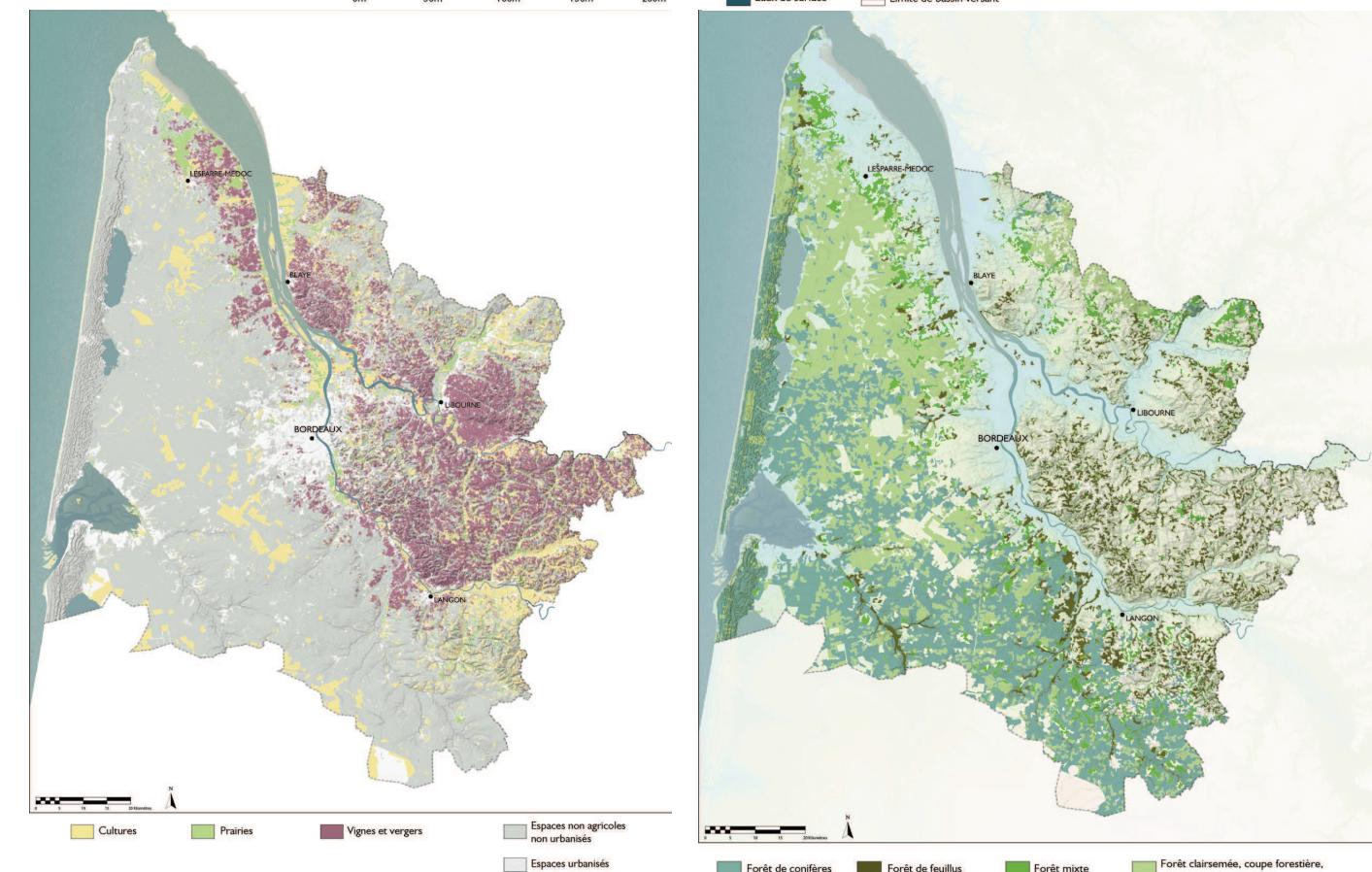
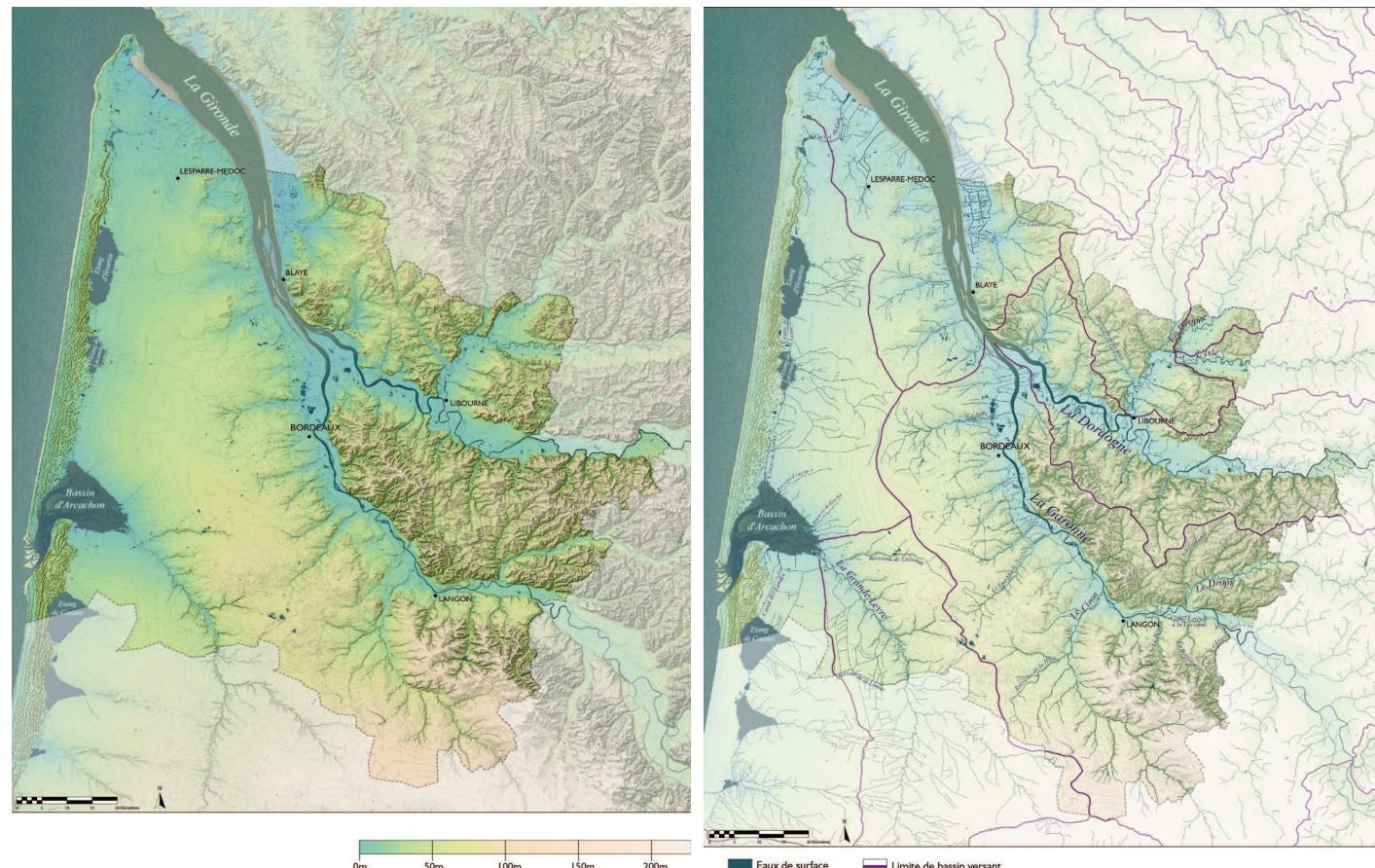
10 Grands ensembles paysagers identifiés

- A. La vallée de la Garonne
- B. La vallée de la Dordogne
- C. L'estuaire et ses rivages
- D. Les franges boisées du nord
- E. Du Blayais au Libournais
- F. L'Entre-Deux-Mers
- G. L'agglomération bordelaise
- H. Le Bazadais
- I. Les Landes girondines
- J. Le littoral atlantique



(fond de carte : Oxa2004 / IGN BD Topo - BD Aire)

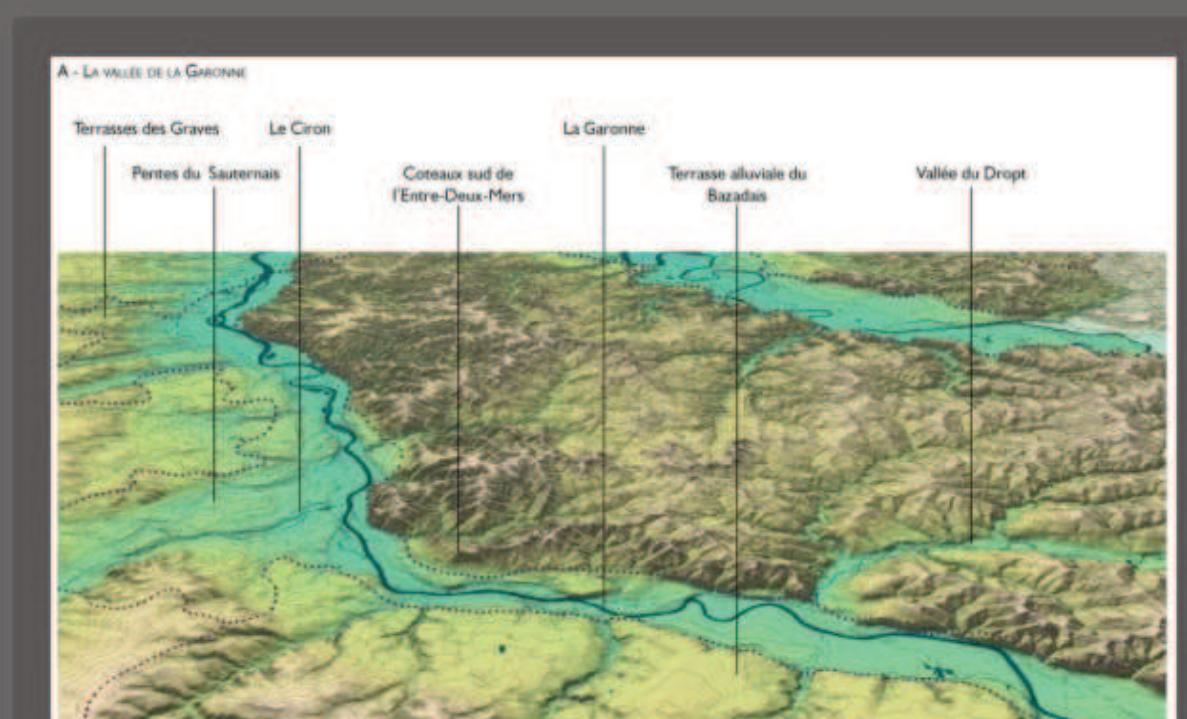
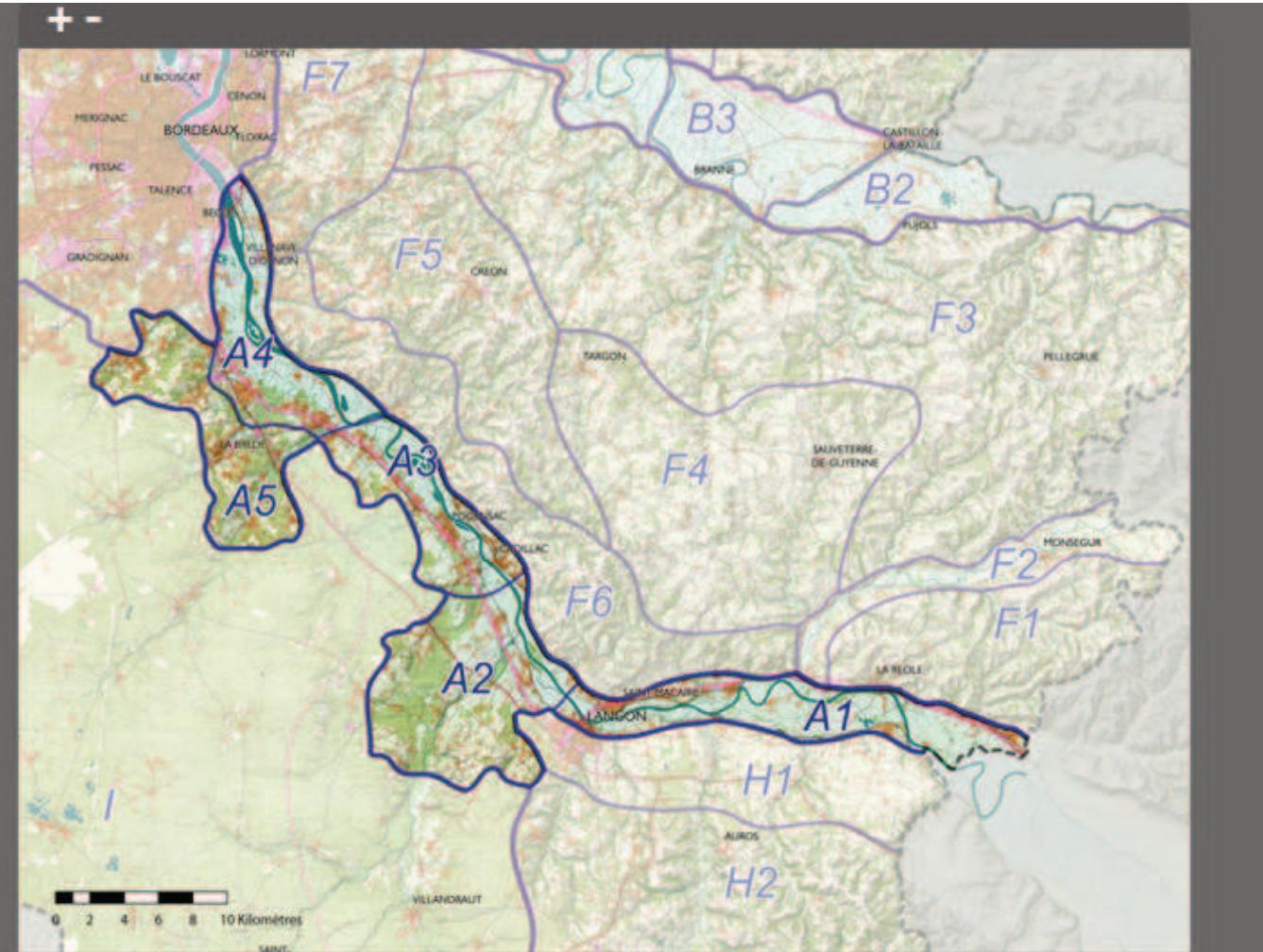
La Garonne comme axe de structure départementale



L'atlas des paysages de la Gironde

Un exemple de grand ensemble : La vallée de la Garonne

The screenshot shows the homepage of the 'Atlas des paysages de la Gironde'. At the top, there's a banner with a landscape photo and the text 'ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE' and 'Gironde CONSEIL GÉNÉRAL'. Below the banner are navigation tabs: RECHERCHE, PHOTOTHÈQUE, CARTOTHÈQUE, LEXIQUE, and SAC À DOS. A 'PAGE PDF' button is also present. The main content area is titled 'A. La vallée de la Garonne' and features a large image of the river bank. Below the image are numbered buttons (1, 2, 3, 4) and a 'Démarrer le diaporama | Pause' button. To the left, a sidebar lists 'Délimitations' with items A through J, and 'FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS DES PAYSAGES', 'FONDEMENTS CULTURELS DES PAYSAGES', 'UNITÉS DE PAYSAGE', and 'EVOLUTIONS, ENJEUX ET ORIENTATIONS'. The bottom of the page includes a small map and a 'F7' label.

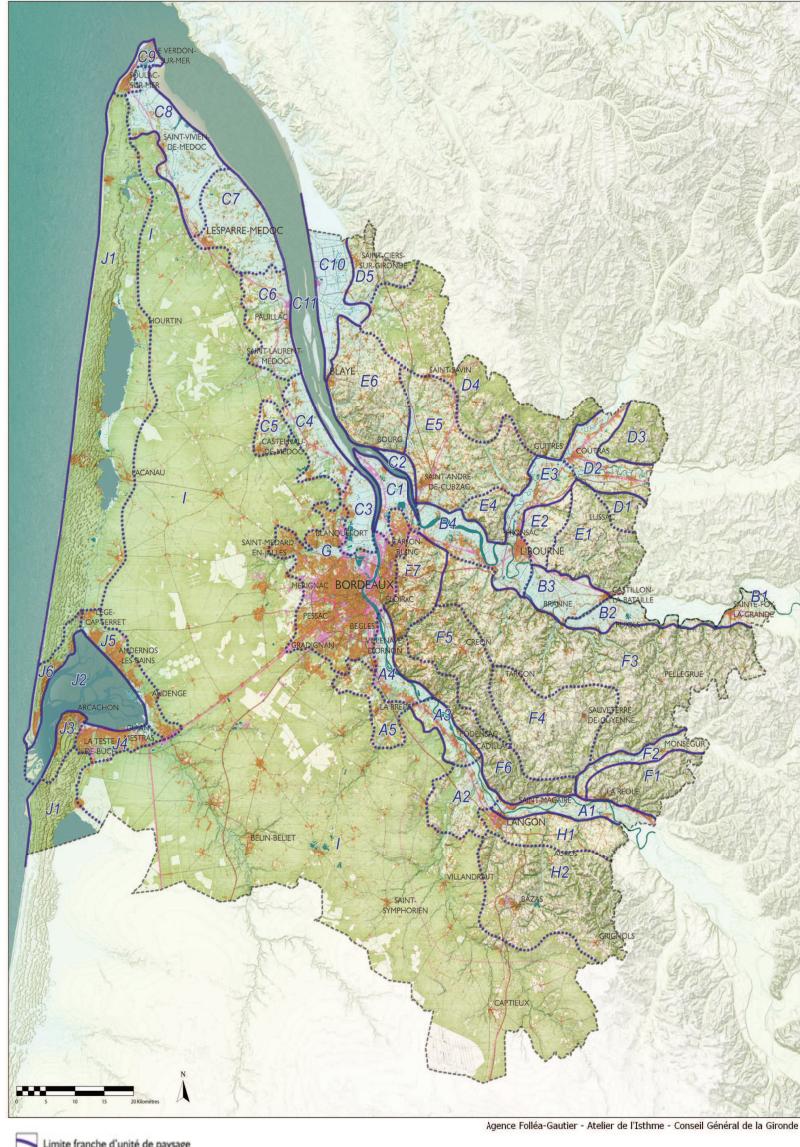


L'atlas des paysages de la Gironde

49 Unités paysagères

Une Gironde très diversifiée

CARTE DES TRANSITIONS PAYSAGERES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Définition
Unité de paysage

Pan de territoire présentant des caractéristiques paysagères propres.

- A1 La plaine fluviale de Castets-en-Dorthe
- A2 Le Sauternais
- A3 La vallée de Cadillac à Portets
- A4 La vallée de Beautiran à Villenave d'Ornon
- A5 Les clairières des Graves

- B1 Le méandre de Sainte-Foy-la-grande
- B2 La rive gauche d'Eynesse à Saint-Jean-de-Blaignac
- B3 La plaine de Castillon-la-Bataille à Libourne
- B4 La vallée de Libourne à Saint-André-de-Cubzac

- C1 Le Bec d'Ambès
- C2 Le marais de Prignac-et-Marcamps
- C3 Les palus de Parempuyre
- C4 Le Médoc de Margaux
- C5 La clairière de Listrac
- C6 Le Médoc de Pauillac
- C7 Le Médoc de Saint-Christoly
- C8 Le Médoc des mattes
- C9 La pointe de Grave
- C10 Le marais de Braud-et-Saint-Louis
- C11 L'estuaire et ses îles

- D1 Les portes du Landais
- D2 Vallées de l'Isle et de la Dronne
- D3 Les portes de la Double
- D4 Les marges de la Double Saintongeaise
- D5 Les prémices des coteaux charentais

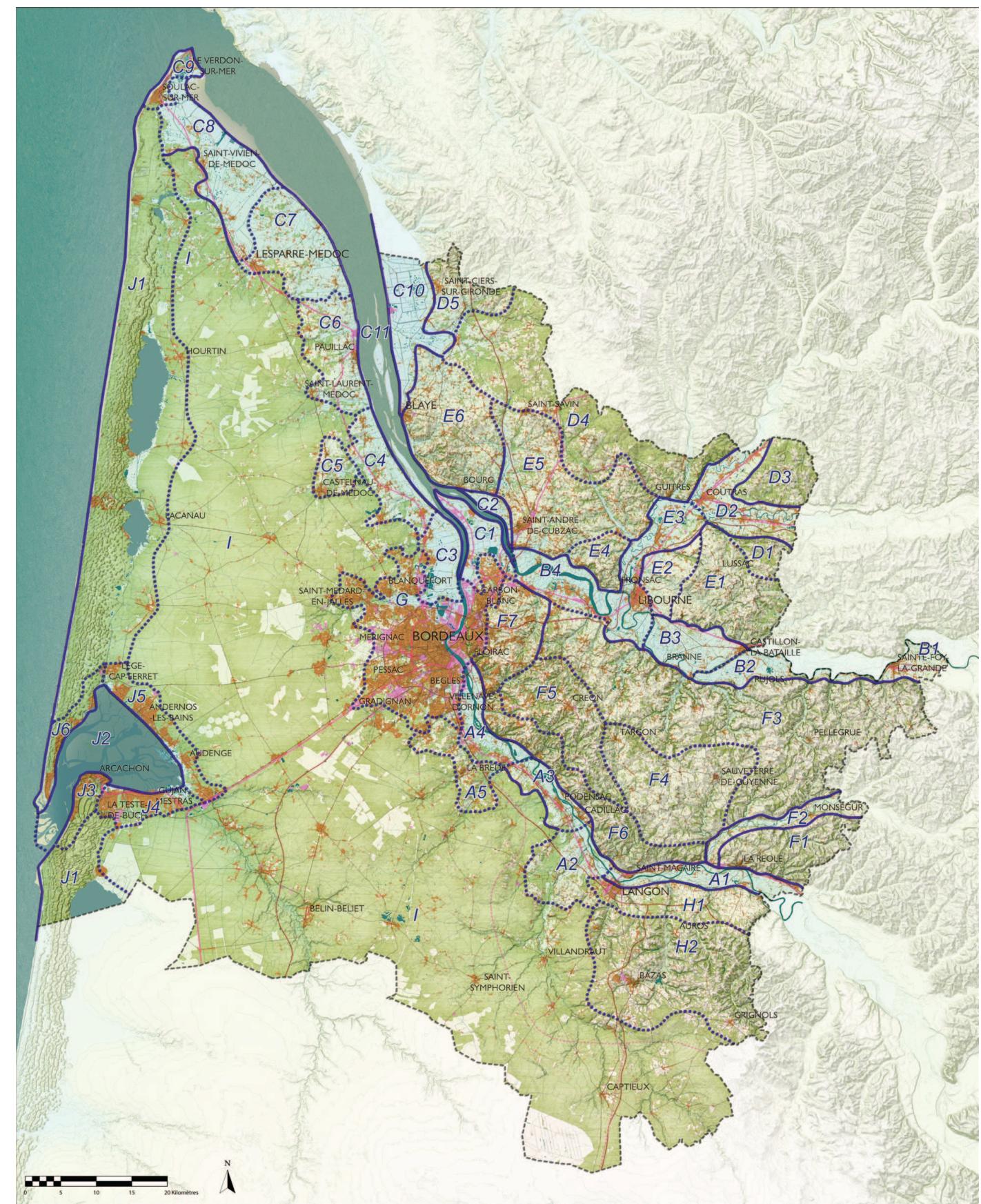
- E1 Paysages de Saint-Émilion
- E2 Le Pomerol
- E3 La vallée de l'Isle
- E4 Le Fronsadais
- E5 Le Cubzaguais
- E6 Le Blayais

- F1 Les collines de La Réole
- F2 La vallée du Dropt
- F3 L'Entre-Deux-Mers nord
- F4 L'Entre-Deux-Mers de Sauveterre
- F5 L'Entre-Deux-Mers de Créon
- F6 Les collines sud de l'Entre-Deux-Mers
- F7 La campagne résidentielle de l'Entre-Deux-Mers

- G L'agglomération bordelaise

- H1 La terrasse du Bazadais
- H2 Le Bazadais
- I Les Landes girondines
- J1 La bande littorale
- J2 La lagune du Bassin d'Arcachon
- J3 Arcachon et la dune du Pyla
- J4 Le littoral ostréicole de La Teste au Teich
- J5 Le littoral d'Andernos
- J6 Le Cap Ferret

Carte des 49 unités paysagères



Ligne bleue : Limite franche d'unité de paysage
Ligne rose : Limite d'unité de paysage progressive

Quelques préconisations issues de l'Atlas des paysages au sujet des Infrastructures

CONSTAT 1 :

Un aménagement souvent «routier» des entrées et des traversées de villes



ORIENTATION 1 :

Adapter les routes aux situations urbaines en entrées et traversées de villes et villages et réduire la place de la voiture au bénéfice des piétons

Un exemple :

Requalification de la RD115 à Yvrac

CONSTAT 2 :

Des créations récentes ou à venir de grandes infrastructures : A65, LGV et déviation...



ORIENTATION 2 :

Inscrire les futures infrastructures dans les paysages

Des exemples :

Déviations de Fargues, Galgon, Taillan Médoc, contournement Est du Bassin...

CONSTAT 3 :

Un patrimoine girondin riche, source d'attrait touristique, la route comme vecteur de découverte



ORIENTATION 3 :

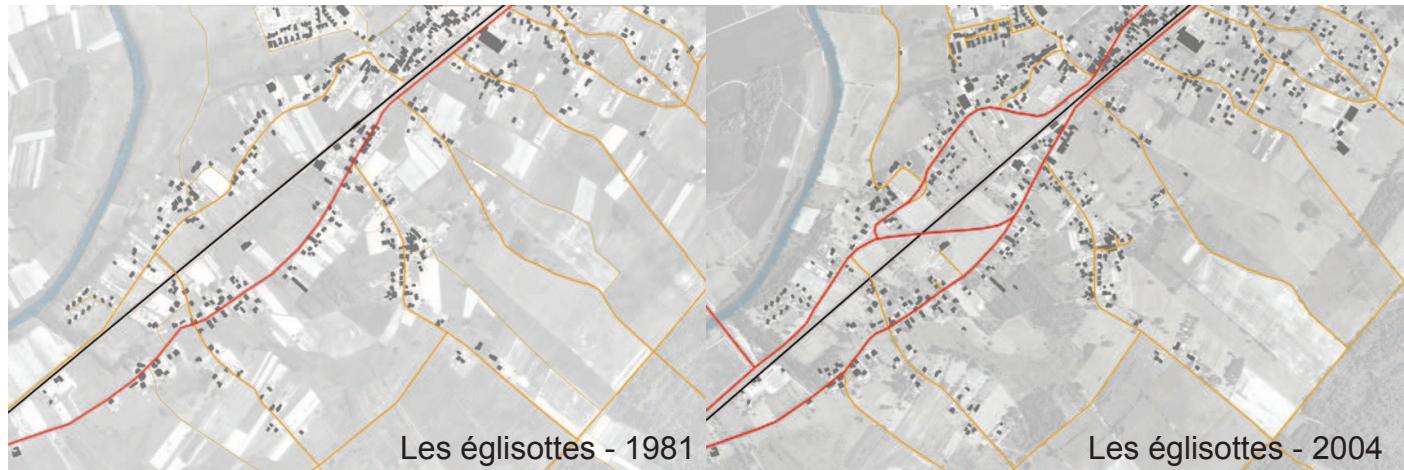
Valoriser les routes-paysages, axes de découverte du patrimoine girondin

Des exemples :

RD2 dans le Médoc, RD 669 entre Bourg et Blaye, RD671 entre Créon et Sauveterre...

AUTRES ENJEUX :

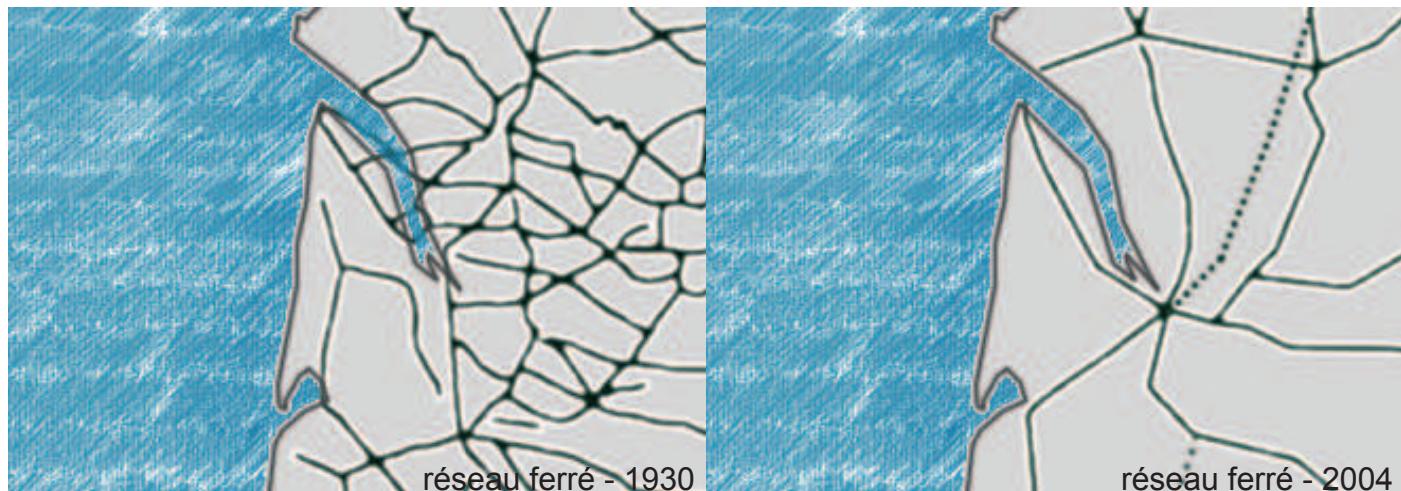
- Stopper l'urbanisation linéaire autour des grandes infrastructures et préserver les espaces de respiration (coupures d'urbanisation).



- Développer les offres de transport alternatives à la voiture (train, tram, bus, transport fluvial, pistes cyclables, itinéraires de randonnée,...).



- Réinvestir les infrastructures existantes (réseau ferré, ports).



La route dans le paysage,
au fait c'est quoi ?

C'est un tracé, un trait, parcourant le grand paysage : le profil en long ...

Parcours de crête, de fond de vallée, point de vue, en pleine nature, linéaire, sinueux ...
Enjeu : Dialogue de la route avec le paysage

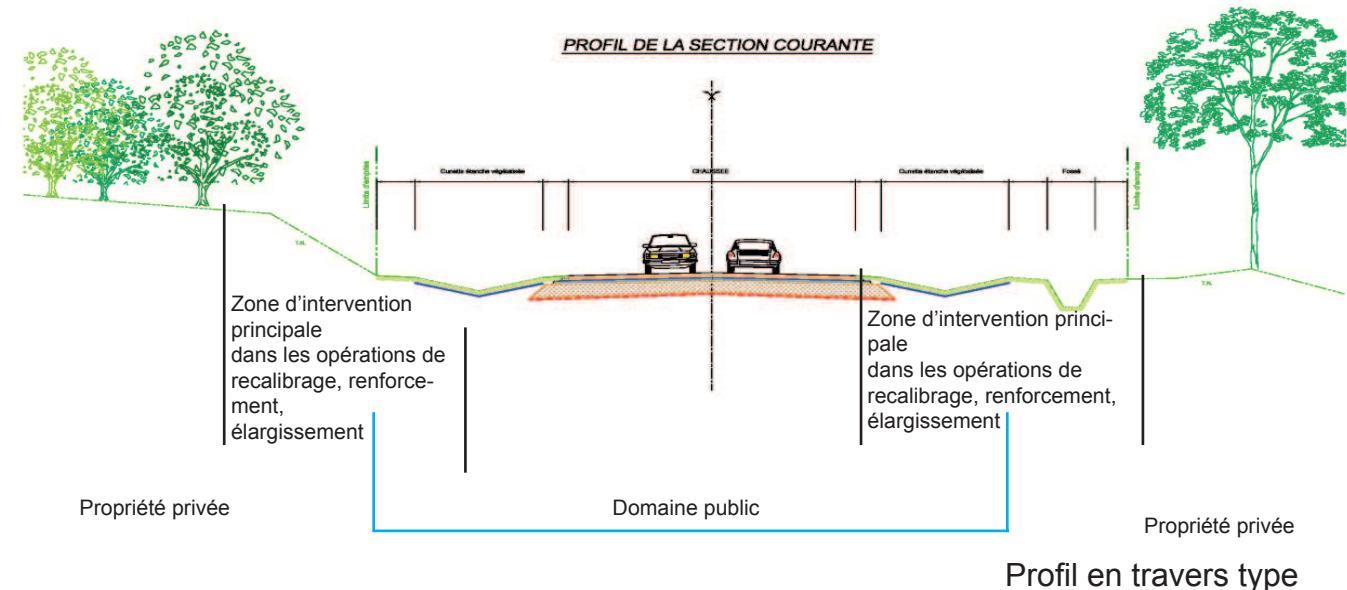


RD2, Médoc, Pauillac

Déviation de Coutras
C'est une épaisseur : une chaussée et ses éléments d'accompagnement

Les profils et formes des talus, l'emprise, le choix des matériaux (enherbés, minéraux...), l'intégration des ouvrages connexes...

Enjeu : Gestion de l'interface avec le paysage environnant proche



► Les zones de transition et les acteurs du paysage



Vue aérienne de la sortie Nord de l'agglomération de Langorain

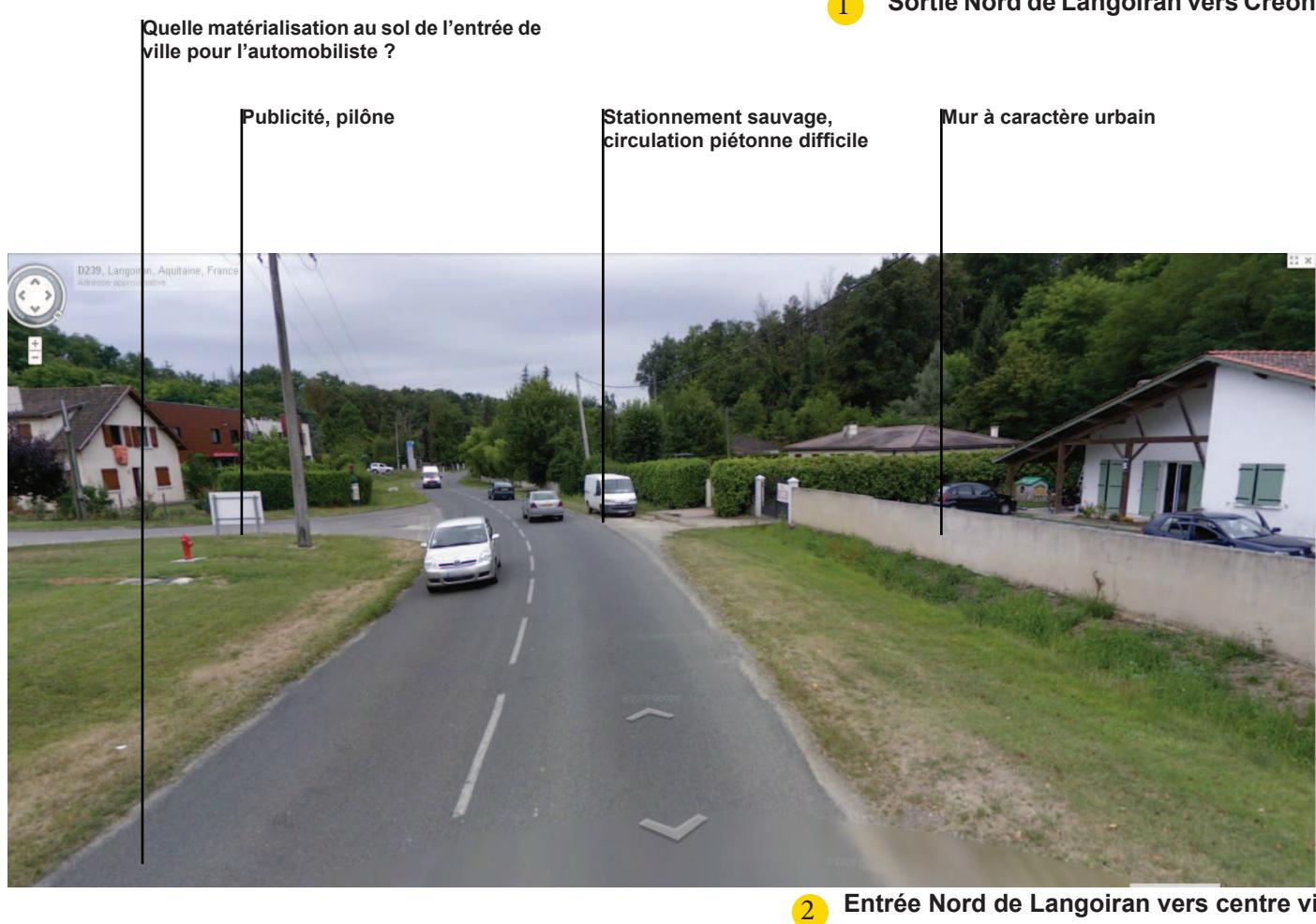
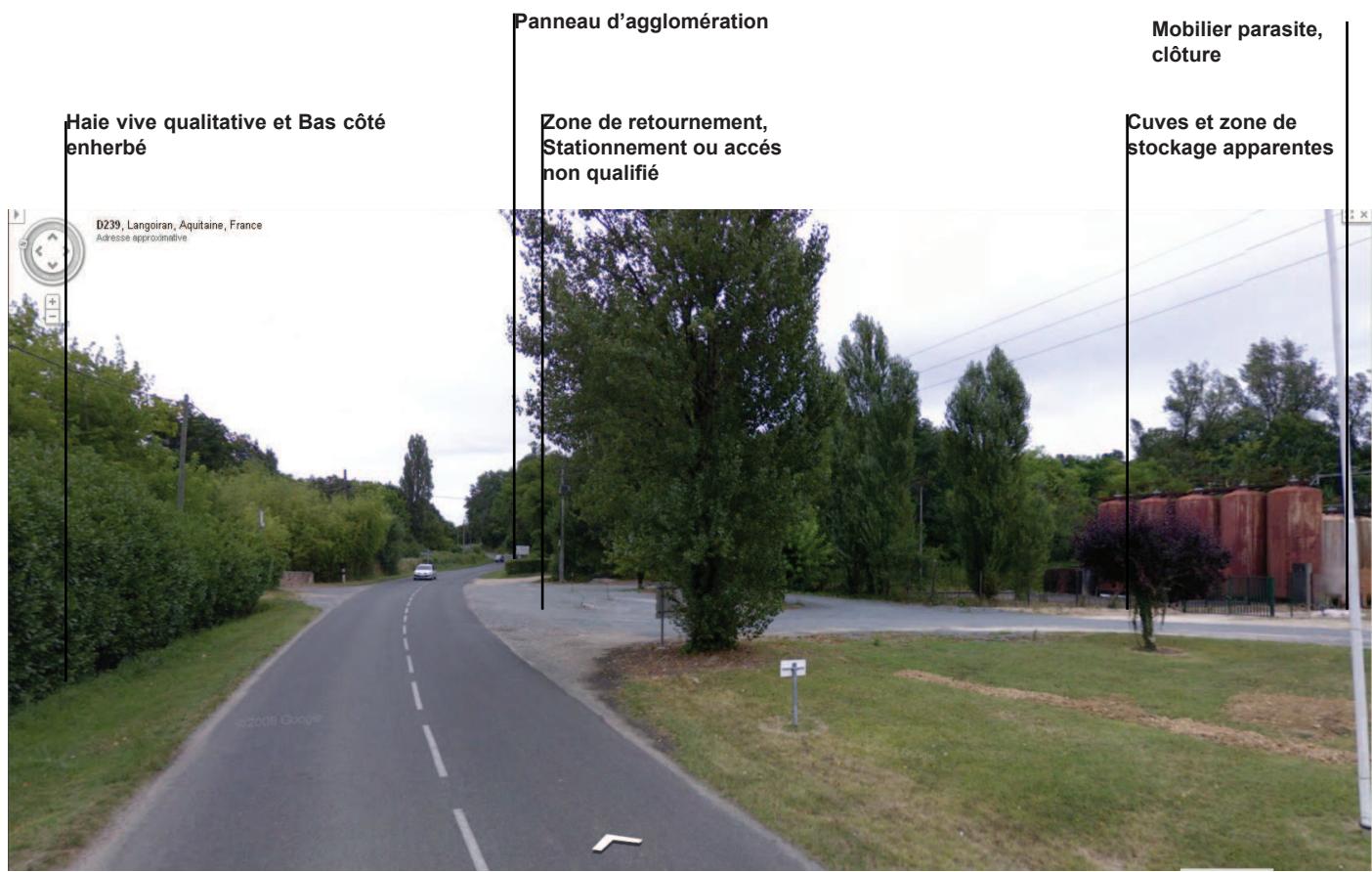
Une pluralité d'acteurs responsables de la qualité du paysage

Les acteurs publics : collectivités (communes, CG maître d'ouvrage...)

Les acteurs prestataires des collectivités : aménageurs, géomètres, bureaux d'études...

Les acteurs privés : agriculteurs, propriétaires, lotisseurs...

► Les zones de transition et les acteurs du paysage



QUELQUES PRECONISATIONS :

Adapter les routes aux situations urbaines en entrées et traversées de villes et villages et réduire la place de la voiture au bénéfice des piétons

Les objectifs visés :

- Améliorer l'image des grandes voies de circulation en milieu urbain
- Contribuer à apaiser la conduite
- Requalifier les entrées de villes et de villages
- Eviter la banalisation du territoire

Les principes à adopter :

- Mettre en scène et qualifier les entrées de ville, transitions entre espaces de nature et espaces urbains, organiser des portes de villes plantées
- Réduire les emprises routières et les surfaces minéralisées
- Organiser le passage de circulations douces et le cas échéant de Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Enterrer les réseaux aériens, réduire la place des publicités et enseignes, revaloriser les façades bâties et le linéaire des clôtures
- Séquencer les linéaires par des aménagements variés, contraster entre séquences en diffus et traversées de centralités
- Réduire les largeurs de chaussée et les vitesses
- Valoriser le paysage bâti
- Résorber les points noirs dans les Zones d'Activités (ZA)
- Offrir les équipements et services greffés sur la route de façon confortable (boutique, pharmacie, école, ...)
- Limiter le mobilier urbain et routier banalisant
- Traiter l'entrée de ville dans sa globalité et le lien avec le centre bourg

► Parcours sur la RD20 de Langoiran à Créon : Une "route-paysage"

Le Concept de «route-paysage» :

La Gironde est reconnue pour la richesse de ses paysages et son patrimoine.

La route en est l'axe et le vecteur de découverte principal.

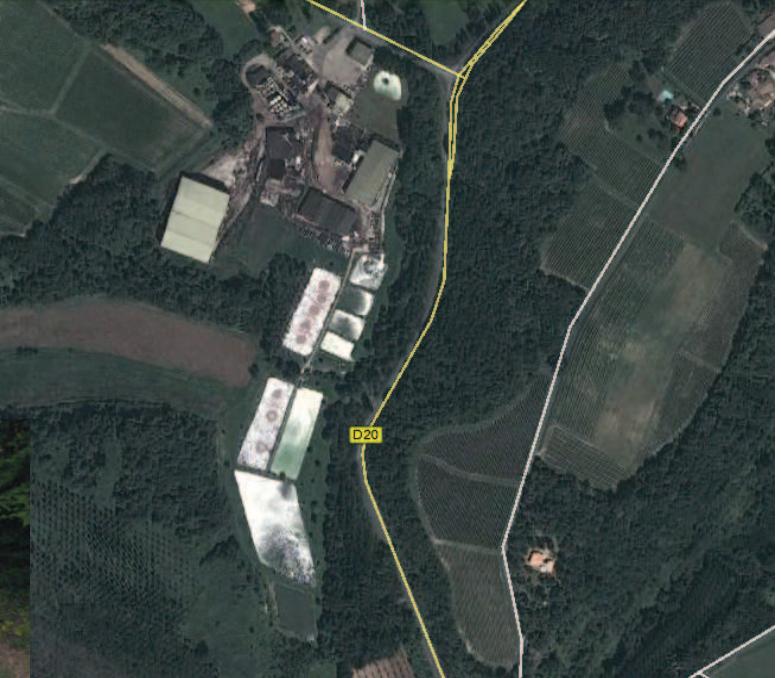
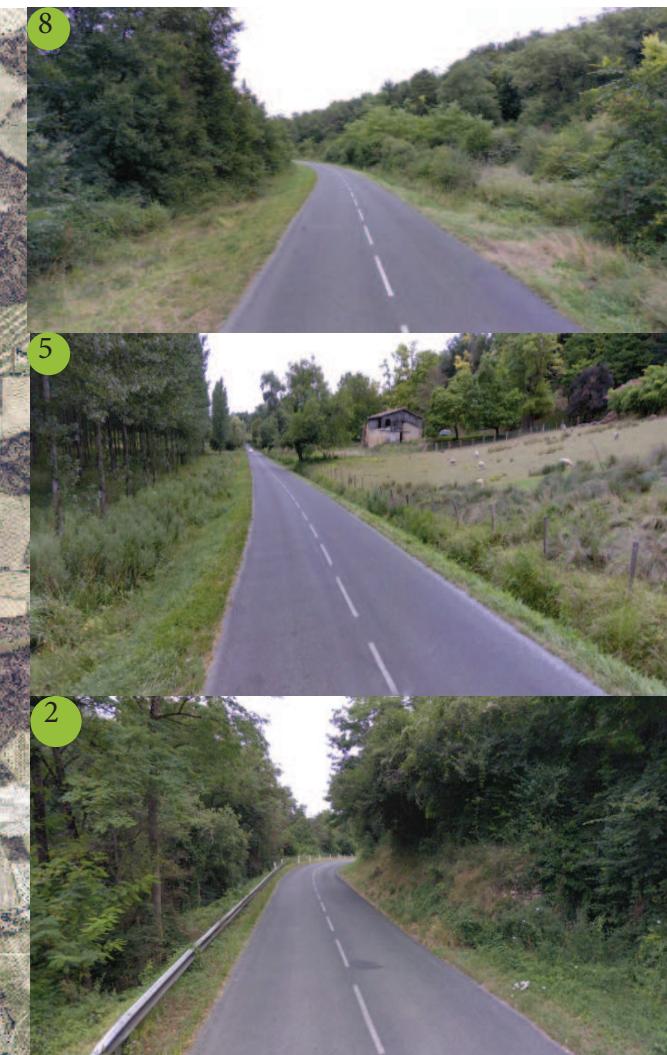
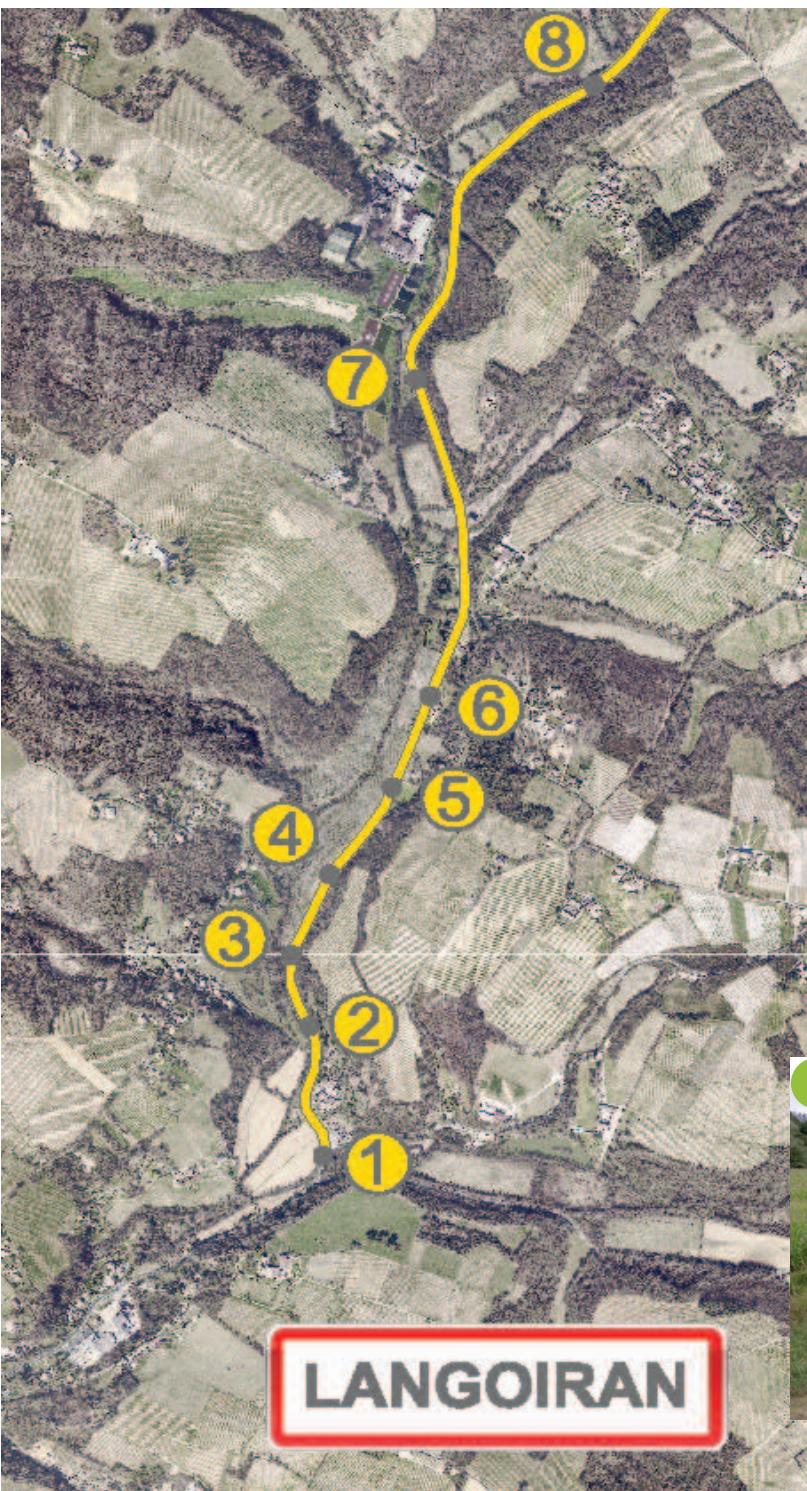
La «route-paysage» a pour vocation de **mettre en scène** les ambiances et vues sur les paysages traversés.

Le traitement des abords et de la chaussée a vocation à participer à la qualité d'ensemble du paysage traversé.

La RD20 de Langoiran à Crémont :

Les coteaux de l'Entre-deux-Mers sont entaillés de nombreux cours d'eau qui descendent le plateau vers la Garonne ou la Dordogne. Ils ne parcourent généralement qu'une quinzaine de kilomètres de leur source à leur embouchure.

La RD20 emprunte le «thalweg» de l'un de ces ruisseaux, le Lubert, de Langoiran jusqu'à sa source aux abords de Crémont.



7- Vue aérienne de la distillerie de St Genès de Lombaud, le long de la RD20 :

Celle-ci ne se devine pas de la route, séparée par un épais corridor boisé ...



... avec la RD140 - petite zone artisanale en bord de carrefour d'angle caractéristique de thalweg : refermée, boisée, sombre. Les peupleraies qui occupent progressivement le lit majeur

de pâturée en pente et une ancienne bergerie en fond de par-
cours typiques des coteaux de l'Entre-deux-Mers.
elle (haie arborée, portail en pierre) de cette propriété en

ambiance à s'enrichir par défaut d'entretien et d'occupation

centrale du paysage, on sort du thalweg, on a pris de la hauteur.

► Parcours sur la RD20 de Langoiran à Crémont : Une "route-paysage"



10-11- On passe ici dans une nouvelle entité paysagère : F5 : Entre Deux Mers de Crémont.
Le changement d'ambiance est net : ouverture marquée des deux côtés de la route, prairies larges et coteaux parsemés de bosquets, paysage entretenu de grande qualité.

12- Le paysage se referme par endroits, le boisement offrant une alternance intéressante à l'ambiance précédente.

13-14- La vue se dégage sur des coteaux plantés de vignes (sur le plateau) caractéristiques de l'Entre Deux Mers. Une prairie occupe la pente.

15- Repère visuel constitué par cet alignement de grands sujets juste avant l'arrivée à Crémont.

16- On retrouve ici les caractéristiques d'une entrée d'agglomération (stationnement anarchique de véhicules, panneaux...)



QUELQUES PRÉCONISATIONS :

Valoriser les routes-paysages, axes de découverte du patrimoine girondin

Les objectifs visés :

- Mettre en valeur le territoire par des itinéraires de qualité et offrir à la vue les grands paysages de la Gironde depuis les grandes infrastructures
- Contribuer à la protection des espaces agricoles et de nature
- Révéler le patrimoine plus «discret» des paysages

Quelques principes à adopter :

- Mettre en scène les points de vue, aires d'arrêt, interfaces avec les circulations douces...
- Adapter les équipements routiers au caractère patrimonial de ces itinéraires
- Mettre en valeur les villages qui ponctuent ces routes : entrées de villages, espaces publics, services, patrimoine architectural...
- Prévoir des aménagements sobres, sans surenchère
- Faire appel à des concepteurs qualifiés (paysagistes, architectes...)

Un projet :

Identifier à l'échelle du département les «routes-paysage»

Présentation de l'unité paysagère F5 : L'Entre deux Mers de Créon

Onglet de l'Atlas : Situation

ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE

RECHERCHE PHOTOTHÉQUE CARTOTHÉQUE LEXIQUE SAC À DOS

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ATLAS ORGANISATION DES PAYSAGES FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS DES PAYSAGES FONDEMENTS CULTURELS DES PAYSAGES UNITÉS DE PAYSAGE

Introduction Carte interactive des unités de paysage Les transitions paysagères

A. La vallée de la Garonne
B. La vallée de la Dordogne
C. L'estuaire et ses rivages
D. Les franges boisées du nord
E. Du Blayais au Libournais
F. L'Entre Deux-Mers

F1. Les collines de La Réole
F2. La vallée du Dropt
F3. L'Entre-Deux-Mers nord
F4. L'Entre-Deux-Mers de Sauveterre
F5. L'Entre-Deux-Mers de Crémont
F6. Les collines sud de l'Entre-Deux-Mers
F7. La campagne résidentielle de l'Entre-Deux-Mers
Les milieux naturels de l'Entre-Deux-Mers

G. L'agglomération bordelaise
H. Le Bazadais
I. Les landes girondines
J. Le littoral atlantique

EVOLUTIONS, ENJEUX ET ORIENTATIONS

F5. L'ENTRE-DEUX-MERS DE CRÉON

SITUATION CARACTÉRISTIQUES ENJEUX

Résumé que Garonne et Dordogne se rapprochent l'une de l'autre, le territoire de l'Entre-Deux-Mers se resserre et les reliefs s'accentuent : les vallons, étroits et escarpés, dessinent dans cette unité un paysage plus accidenté, aux crêtes plus franches. Les boisements s'implantent principalement dans les thalwegs, tandis que viticulture et urbanisation se partagent les hauteurs. A proximité de l'agglomération bordelaise, la pression foncière se fait sentir : Crémont et Sadirac se situent dans des paysages marqués par une présence notable du bâti, notamment sur le parcours de la RD671.

• VOIR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR CETTE UNITÉ DE PAYSAGE

Légende

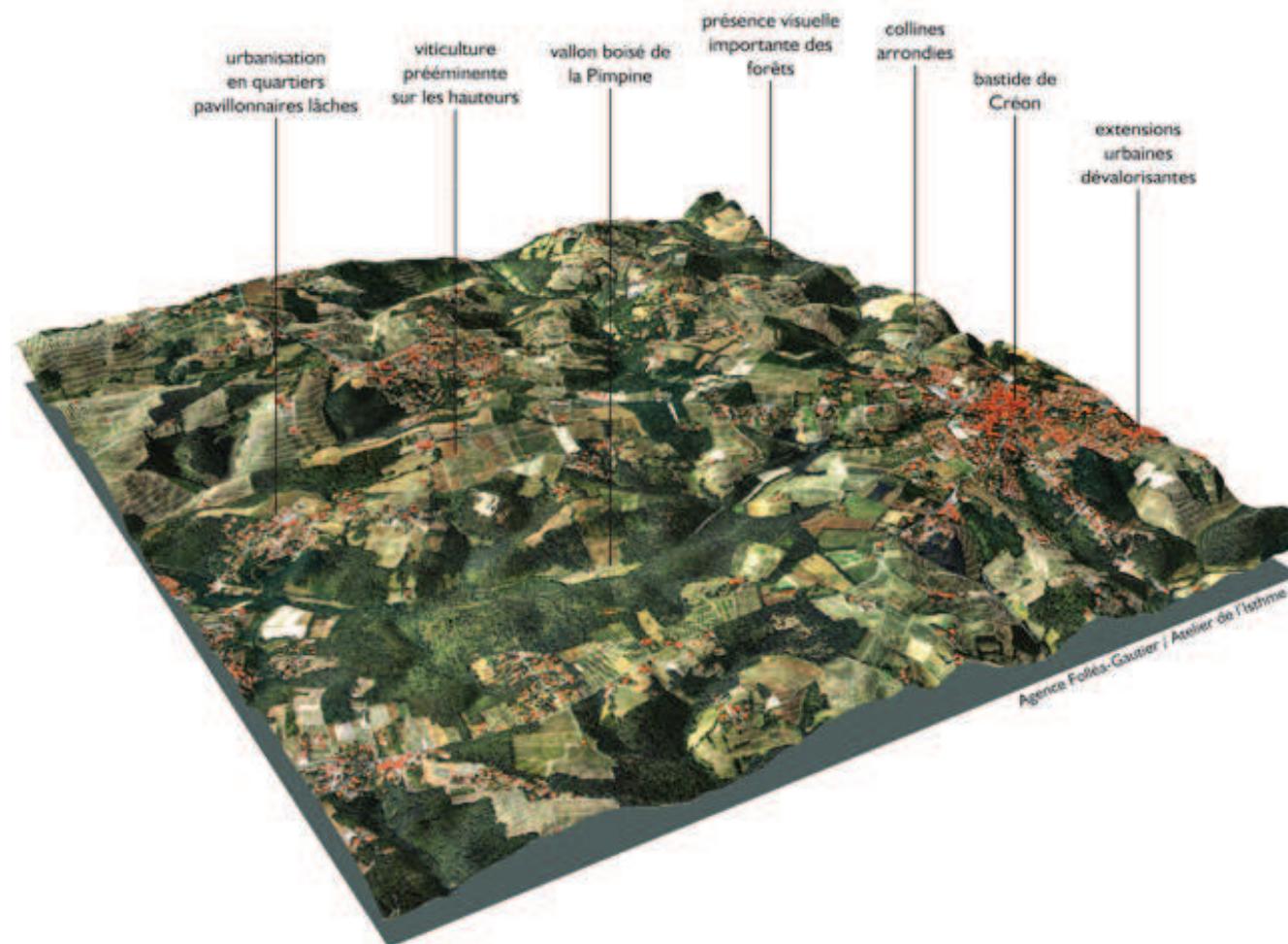
- Limite franche d'unité de paysage
- Limite progressive d'unité de paysage
- Urbanisation
- Zone d'activités
- Eaux de surface
- Forêts et autres structures arborées
- Vignes
- Courbes de niveau

Reliefs 0m 100m 200m

données sources : IGN BD Alti - BD Topo - BD Carthage - scan25

CREON TARGON

Bloc diagramme de l'unité F5 : L'Entre-Deux-Mers de Crémont



Panorama depuis les hauteurs d'une croupe de l'Entre-deux-mers

▶ Présentation de l'unité paysagère F5 : L'Entre deux Mers de Créon

Onglet de l'Atlas : Caractéristiques

ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE

RECHERCHE PHOTOTHÉQUE CARTOTHÉQUE LEXIQUE SAC À DOS

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ATLAS ORGANISATION DES PAYSAGES FONDEMENTS NATURELS ET HUMAINS DES PAYSAGES FONDEMENTS CULTURELS DES PAYSAGES UNITÉS DE PAYSAGE

Introduction Carte interactive des unités de paysage Les transitions paysagères A. La vallée de la Garonne B. La vallée de la Dordogne C. L'estuaire et ses rivages D. Les franges boisées du nord E. Du Blayais au Libournais F. L'Entre-Deux-Mers F1. Les collines de La Réole F2. La vallée du Dropt F3. L'Entre-Deux-Mers nord F4. L'Entre-Deux-Mers de Sauveterre F5. L'Entre-Deux-Mers de Créon F6. Les collines sud de l'Entre-Deux-Mers F7. La campagne résidentielle de l'Entre-Deux-Mers Les milieux naturels de l'Entre-Deux-Mers G. L'agglomération bordelaise H. Le Bazadais I. Les landes girondines J. Le littoral atlantique

EVOLUTIONS, ENJEUX ET ORIENTATIONS

F5. L'ENTRE-DEUX-MERS DE CRÉON

SITUATION CARACTÉRISTIQUES ENJEUX

Un socle remodelé qui apporte une grande richesse topographique

Vallon du ruisseau de Vayres - La Sauve

Hérité des dépôts calcaires du Tertiaire, le large 'plateau' de l'Entre-Deux-Mers a été fortement remodelé depuis. Des mouvements souterrains ont bosselé sa surface, tandis que des grèves la recouvrivent par nappes et que des cours d'eau y creusaient des vallons. Aujourd'hui, ce socle est parcouru de longues entailles là où ces affluents rejoignent la Garonne, tandis qu'une haute dorsale boisée le surplombe, soulignant d'ouest en est la ligne de partage des eaux et marquant la limite nord de l'unité. Ces caractéristiques topographiques apportent une richesse certaine aux

Un socle remodelé qui apporte une grande richesse topographique



Des reliefs plus marqués et soulignés par les boisements



L'abbaye de la Sauve Majeure et la bastide de Crémont



Une pression foncière notable qui transforme les paysages



Présentation de l'unité paysagère F5 : L'Entre deux Mers de Créon

Onglet de l'Atlas : Enjeux

CARTE DES ENJEUX A L'ECHELLE DE L'UNITE DE PAYSAGE

ENJEUX DE PROTECTION / PRESERVATION	ENJEUX DE VALORISATION / CREATION	ENJEUX DE REHABILITATION / REQUALIFICATION
Maraîches, bocages, prairies et autres paysages agricoles de qualité	Paysages à dominante viticole	Urbanisation linéaire
Paysages d'exception à caractère naturel	Inscription des activités industrielles dans le paysage	Carrières et gravieriers
Reliefs marquants	Patrimoine hydraulique (digues, canaux...)	Paysages de monocultures
Routes-paysages	Ports et berges	Enrichissement (coteaux, prairies, marais...)
Coupures d'urbanisation	Zones commerciales et d'activités	Peupleraies
Sites bâti remarquables	Extensions urbaines	Limites du département
Patrimoine architectural et urbain	Entrées et traversées de villes et villages	Limites d'unité de paysage

Enjeux de protection / préservation

- Le patrimoine bâti : inventaire des constructions patrimoniales, entretien et restauration.
- Les structures végétales anciennes : entretien et renouvellement des haies, enrichissement et prolongement des structures existantes



Enjeux de valorisation / création

- Les espaces publics des villages : aménagement au bénéfice du piéton, mise en place d'espaces de convivialité, création de liaisons piétonnes et cyclistes entre le centre et les extensions....



Enjeux de réhabilitation/requalification

- Les abords de Crémieu : maîtrise du développement urbain, densification des extensions existantes, requalification des entrées de ville.
- Les extensions récentes : inscription dans les paysages alentour par la plantation d'espèces adaptées, mise en place de liaisons douces piétonnes et cyclistes vers les centres-bourgs.
- L'enrichissement des vallons : gestion des friches par le pâturage et les prairies de fauche....



Paysage et lisibilité de la route

Contexte, Réflexions (étude SETRA) :

Le paysage général et le paysage «routier» accompagnent l'usager dans sa conduite.

Un constat chiffré :

74% des défaillances du conducteur interviennent au niveau de la saisie des informations et l'analyse de la situation

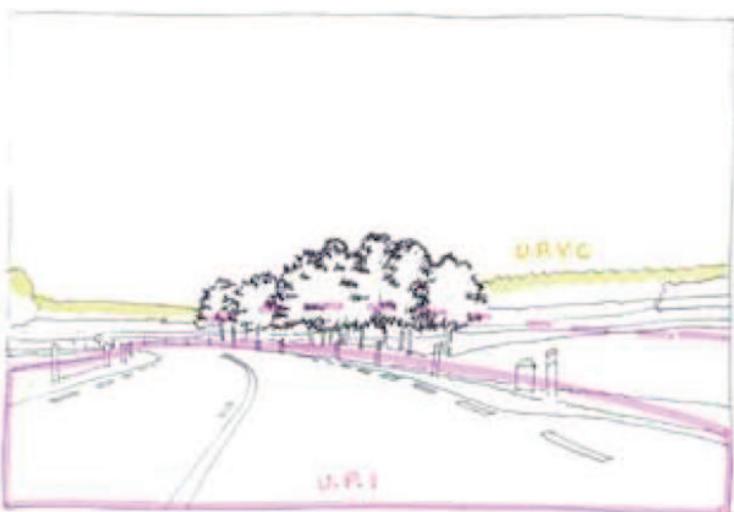
Objectif :

Améliorer la lisibilité de la route pour améliorer la perception du conducteur.

Le concept des unités de perception :

2 types

- Les unités de perception de l'Infrastructure (UPI)
- Les unités de perception visuelle de conducteur (UPVC) : analyse du paysage



Quelques exemples en croquis :

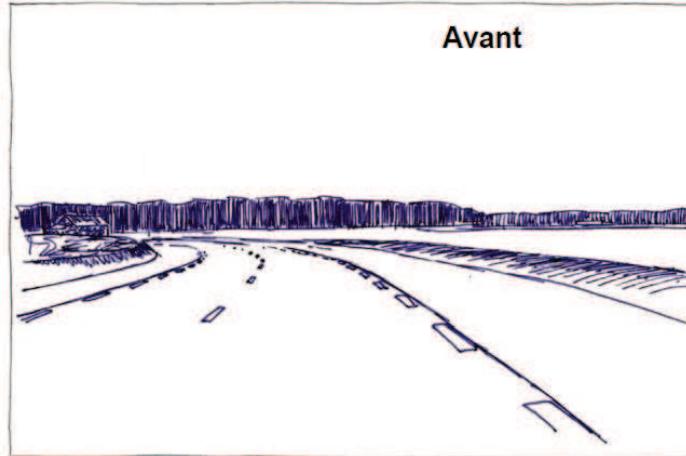


Repères visuels constitués par des éléments bas (clôtures) et haut (arbre isolé qui marque le croisement).



Impression visuelle créée par un double alignement, perspective accentuée, la route semble plus étroite.

Quelques exemples de traitements :



Avant



Après

Marquer la courbe par un alignement extérieur pour mieux anticiper le virage

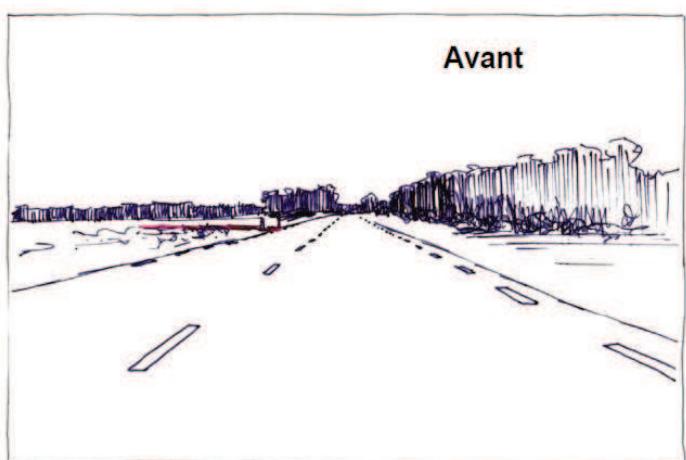


Avant

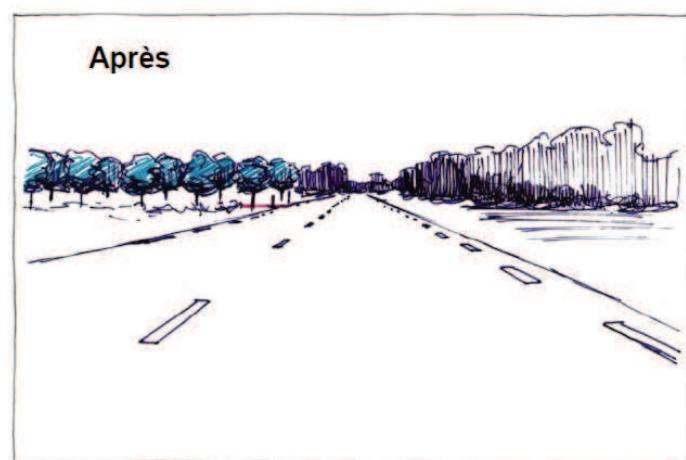


Après

Le virage est souligné par une plantation de nouvelle haie dans la continuité de celle existante, récréant une perception plus lisible du virage



Avant



Après

Clarifier et renforcer la perception de la route dans le site en mettant en valeur les éléments du parcours ayant un sens pour l'usager. Dans ce cas marquage du croisement par un alignement.

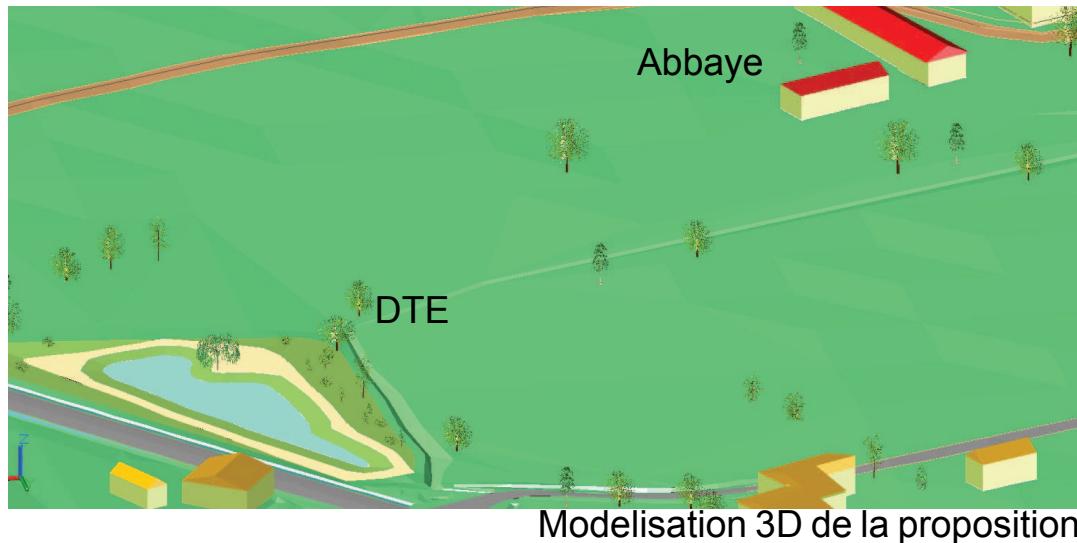
Présentation d'un bassin de rétention paysager situé sur la RD671 :

Intervention de Pascal Istvancin DI - Bureau d'étude Est

Les facteurs qui ont concouru à l'aménagement de ce type de bassin «paysager» :

Une expérience passée base de réflexion sur l'insertion paysagère des bassins :

Des propriétaires dans le Sud Gironde ne voulaient pas de Dispositif de Traitement des Eaux (DTE) à proximité de leur abbaye classée. Après rencontre, il leur a été proposé un DTE aux formes douces, peu profond, avec des talus très peu pentus, des Eléments Techniques (ET) discrets ou fondus dans la végétation ainsi que des plantations de végétaux facilitant l'intégration paysagère.



ENJEU : Réduire l'impact visuel de ces éléments annexes liés au respect de la Loi sur l'Eau sur nos aménagements de routes départementales

Un constat :

Les bassins «classiques» étaient systématiquement clôturés. Ces grillages en bord de route ne passent pas inaperçus, ils sont très souvent envahis par la végétation (ronces) créant des masques visuels préjudiciables à la sécurité routière et aux perspectives paysagères.



Les bassins du projet de recalibrage de la RD671 entre La-Sauve et Targon

Un concours de circonstance :

Les acquisitions foncières ont débuté avant l'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Par mesure de sécurité, des surfaces plus importantes ont été réservées pour l'implantation des bassins. La Direction des Infrastructures a pu bénéficier de parcelles plus grandes car les propriétaires souhaitaient vendre entièrement.

AVANT



APRES



Présentation d'un bassin de rétention paysager situé sur la RD671 :

Les bassins de rétention paysagers

Quelques généralités

- Une tendance liée au respect de l'environnement dans les projets de plus en plus présente.
- Une démarche engagée issue de l'Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde.

Une définition

Un dispositif de traitement paysager est un aménagement de bassin classique, d'orage, à sec, écrêteur, d'infiltration, etc... dans lequel dès la conception, on doit tenir compte du paysage de façon à ce que le bassin se fonde le plus possible dans le milieu naturel.

(remarque : l'option de paysager n'a pas d'impact sur les canalisations.)

Il est aujourd'hui préconisé de privilégier ce type de bassin.

Les bassins de rétention paysagers

- Une emprise foncière plus large.
- Un bassin aux formes douces en rapport avec la topographie du terrain. Une profondeur de 1 mètre d'eau maximum et des talus peu pentus (1/6 maximum).
- Des Eléments Techniques (ET) discrets, implantés à des endroits peu ou non visibles depuis la route ou bien masqués par la végétation :
 - Absence de clôture
 - Escaliers dits «paysagers» pour garantir une évacuation du public éventuel en cas de montée des eaux
 - Barrière en retrait de l'accès
 - Garde-corps en bois au niveau de certains éléments techniques
 - Rampe d'accès au fond du bassin dimensionnée pour le passage des véhicules d'entretien, pentes maximales 15%, surface enherbée
 - Chemin de ronde en grave.
- Le respect des végétaux existants
- Plantations (essence locale nécessitant peu d'entretien, reprise végétale rapide, colonisation naturelle)
 - Localiser le végétal pour limiter certains points durs (exemple talus prononcé, ouvrage technique...)
 - Reconstitution de structure végétale (limite de parcelles bocagère...)

Entretien d'un Dispositif de Traitement des eaux avec bassin paysager

- Tendre vers «l'autogestion» de certains espaces.
- Limiter l'intervention humaine au bassin (fond et talus) et aux circulations (chemin de ronde et rampes). Gérer la végétation trop envahissante ou présentant d'éventuels dangers.

Les bassins paysagers ne doivent être entretenus que pour garantir leur bon fonctionnement. À terme, les abords des bassins devront se fondre dans le paysage.

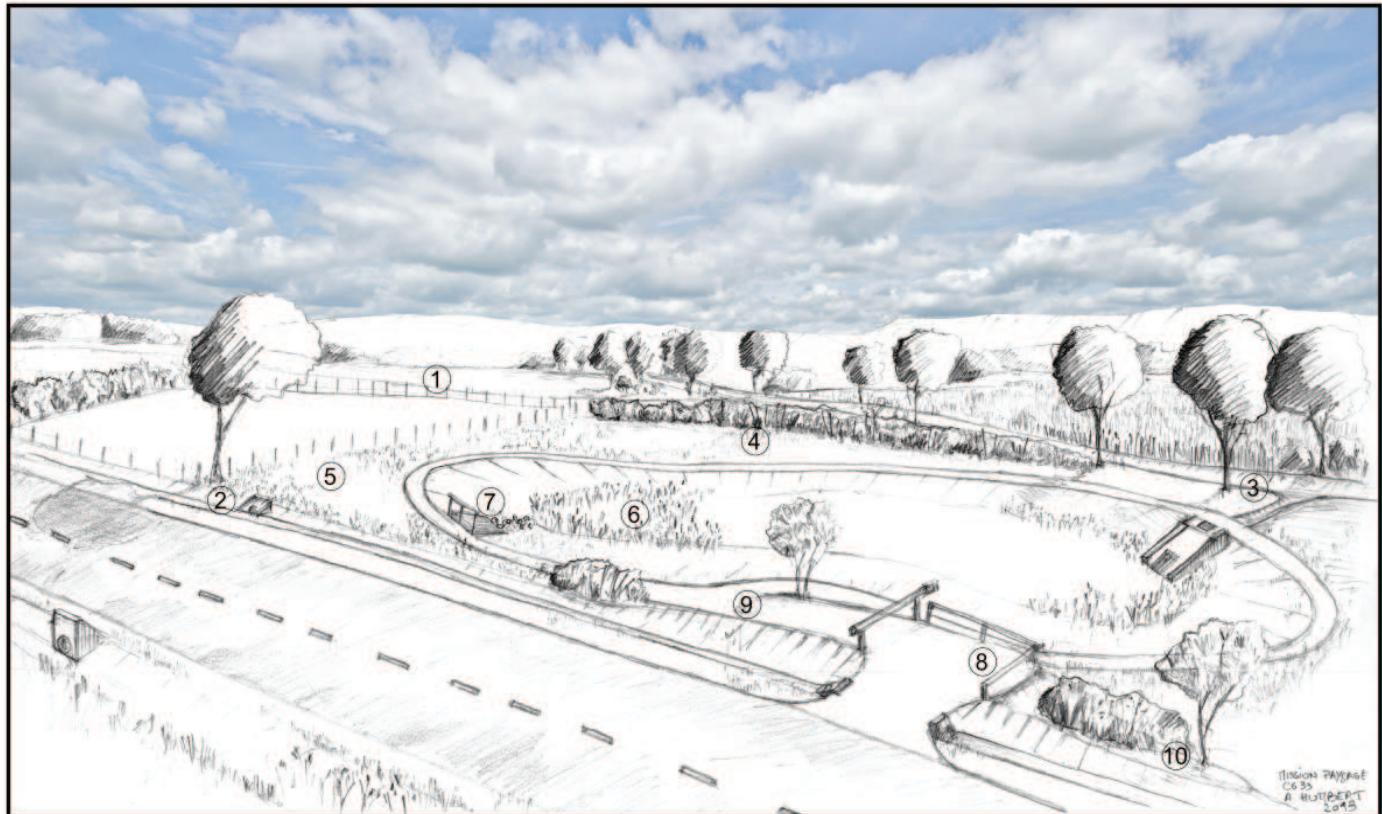
- Gérer le dossier Loi Sur l'Eau (LES) afin de déterminer les périodicités des visites et des interventions ainsi que les types d'entretien.

Des fiches de suivi et des tableaux de bord d'entretien de chaque DTE seront fournis aux Centres Routiers Départementaux afin de gérer ces ouvrages conformément aux dossiers LSE.

EXEMPLAIRES						FICHE DE SUIVI					
						DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX					
						N° d'identification : 30 0007 09 992 4 C					
Centre Routier Départemental						LOCALISATION ET IDENTIFICATION					
N° de RD						M					
Type de route						RD 671					
Type de terrains traversés par la RD (Chiffre en Gras)						Bois					
Date de mise en service						01/01/2000					
DESCRIPTION DES MATERIAUX - REVETEMENTS & ENTRETIENS											
Domaine d'action	Bordure	Siège	Siège	Barrière	Garde-corps	Végétation et gravier	Opérations de voirie				
Végétation	Fouillis (à 1,5 m par 4 m) ou talus (à 2 m)										
Naturelle	Entretien des talus et des surfaces boisées (à 2 m par 4 m)			2 éléve par m	2 éléve par m	2 éléve par m					
Entretien spécifique	Crévaison (à 1 m)				2 éléve par m						
Promenade	Crévaison des trottoirs (à 1,5 m par 4 m) et des places (à 1,5 m par tout le 1,5 m)										
Captation/drainage	Tous les quatre mois (à 1,5 m par 4 m) ou每逢月 (à 1,5 m par 4 m)										
Chemin	Des travaux de débroussaillage et de désherbage sont effectués tous les deux mois										
PRÉSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES D'ENTRETIEN DES VEGETAUX											
Sécheresse des plantes	Entretien des bordures après la saison sèche										
Enfouissement des plantes en sol	Taille ou débroussaillage										
Rehaussement des bordures vegetales	Préparation des bordures à coloniser										
Autres	Autres										

Exemple de Fiche de suivi

Quelques préconisations formulées par la mission Paysage



- 1 - Maintien d'une perspective visuelle sur le paysage depuis la route.
- 2 - Arbre remarquable conservé dans l'emprise, point repère de paysage.
- 3 - Reconstitution de la ripisylve à proximité de l'exutoire.
- 4 - Plantation d'une haie bocagère en limite en rapport avec le paysage bocager environnant.
- 5 - Gestion de l'espace en jachère fleurie.
- 6 - Zone plantée d'héliophytes.
- 7 - Traitement qualitatif des ouvrages de gestion des eaux (barrière bois, plantations à proximité).
- 8 - Plateau d'accès (avec barrière bois éventuelle en fonction du dénivelé).
- 9 - Rampe d'accès parallèle à la route pour éviter les visions frontales.
- 10 - Plantation des talus pour masquer la rampe et le plateau d'accès



Après travaux : un bassin paysager en cours de colonisation végétale



En l'espace de quelques mois, le même bassin colonisé.

Présentation d'un bassin de rétention paysagé situé sur la RD671 :

L'élaboration d'une notice technique en matière de dispositif de Traitement des Eaux :

Une notice technique d'aide à la conception, la réalisation et l'entretien des DTE a été réalisé. Un travail multi-partenarial a été engagé regroupant (Bureaux d'Etudes, Bureau des Opérations Foncières, du Pôle Programmation, du Pôle Exploitation, d'un Centre d'Exploitation et de la Mission Paysage (DET).



Pour mémoire : les principes de base d'un Dispositif de Traitement des Eaux

Composition d'un dispositif de traitement des eaux :

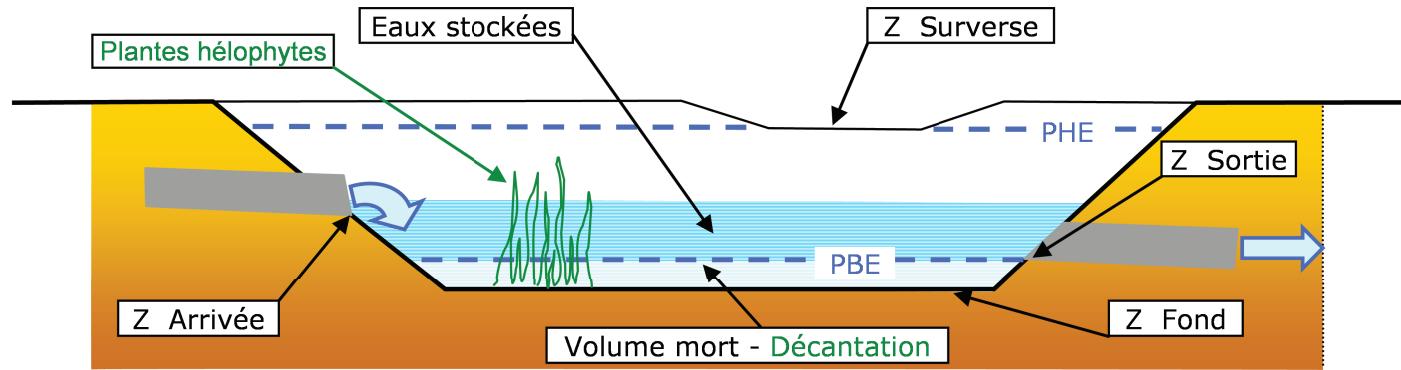
- Canalisations (alimentation, évacuation et by-pass).
- Eléments techniques (d'alimentation, regard by-pass, de régulation, d'obturation de surverse, etc...).
- Bassin enterré ou à ciel ouvert, étanche ou pas.
- Piste d'accès pour l'entretien (accès depuis la route, chemin de ronde et rampe d'accès au fond du bassin).
- Eléments annexes (clôture, portail, barrières, etc...).
- Végétaux (zone d'hélophytes en fond de bassin, végétalisation des talus et plantations d'arbres et autres végétaux pour les DTE paysagés).

Ses principales fonctions :

- le traitement de la pollution chronique (MES, fines, huiles, etc...),
- la régulation du débit des eaux collectées,
- le blocage de la pollution accidentelle.

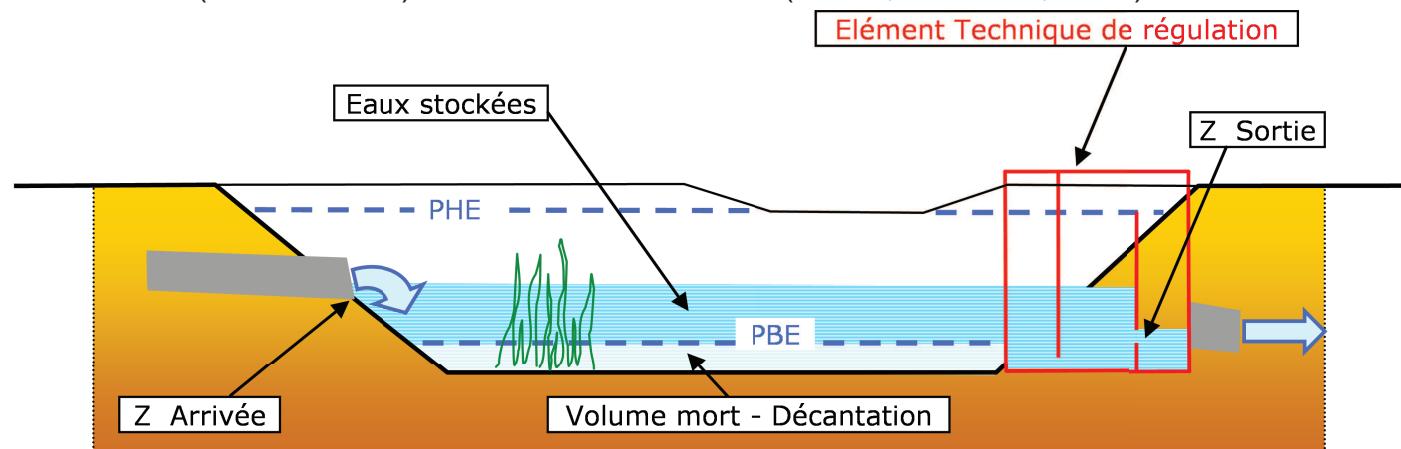
Fonction épurative du bassin

Traitement de la pollution chronique. Filtration (plantes hélophytes) et Décantation (volume mort)



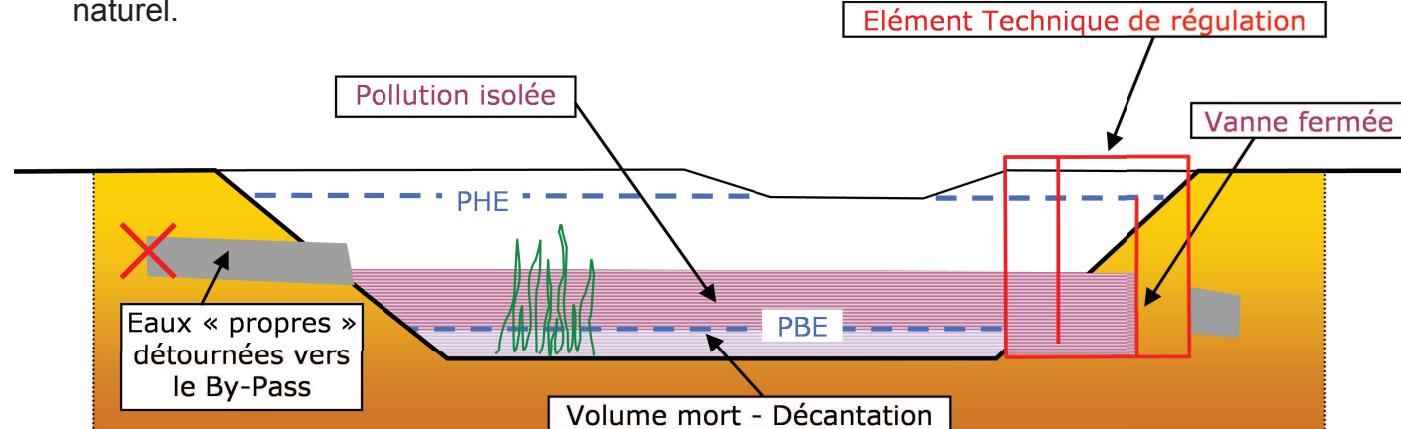
Régulation du débit

Blocage temporaire des eaux pluviales dans le bassin et régulation (Element Technique de régulation) du débit vers le milieu naturel. Les eaux pluviales du projet routier ne doivent pas modifier (voir améliorer) les écoulements naturels (fossés, ruisseaux, etc...).



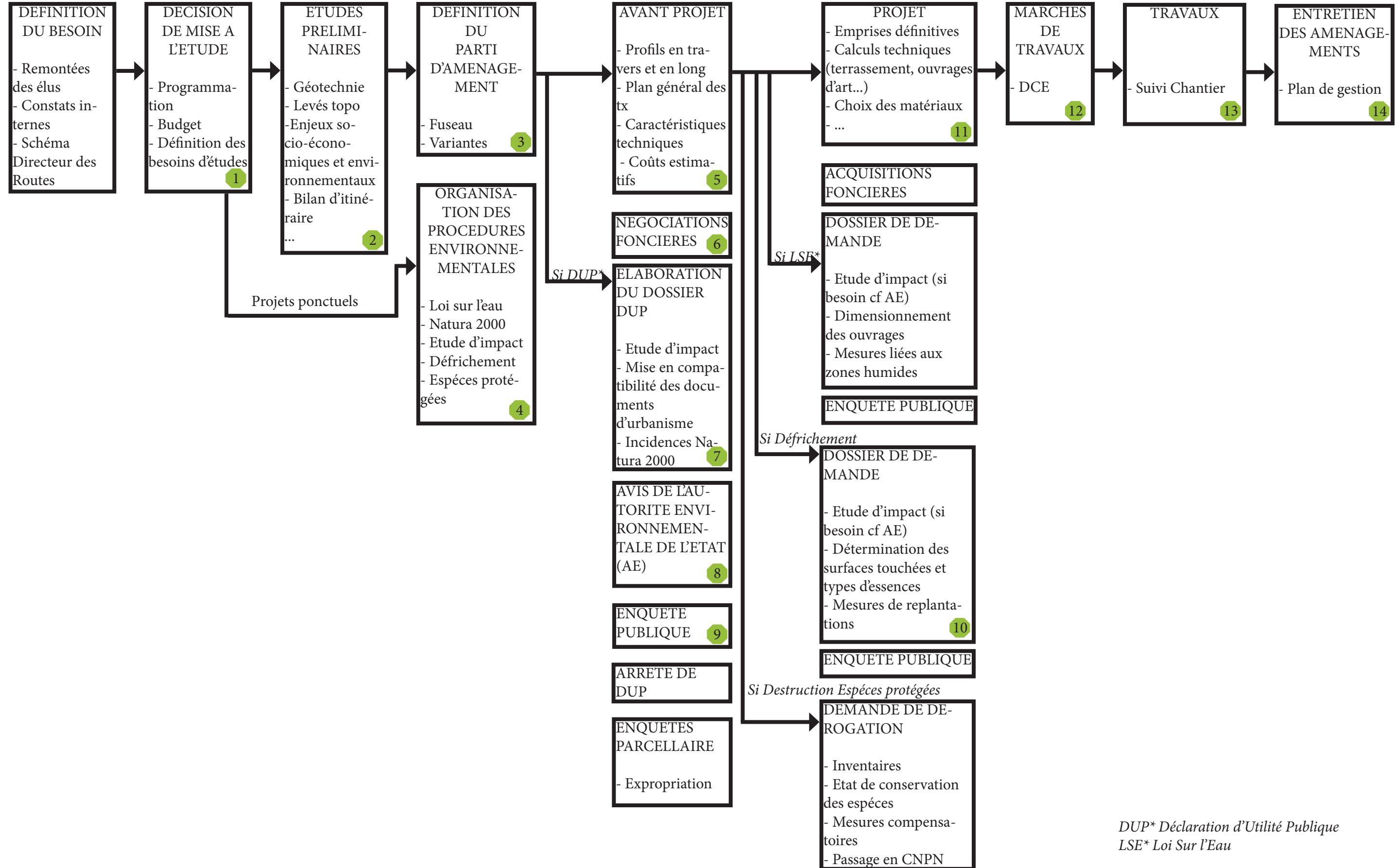
Blocage des pollutions accidentelles

Blocage et isolement de la pollution dans le bassin. La vanne de l'Elément Technique de régulation est fermée et les eaux « propres » sont ensuite dérivées par le By-Pass vers le milieu naturel.



► La prise en compte du paysage dans le processus d'études et de projet

SCHEMA TYPE DE PROCESSUS PROJET



► La prise en compte du paysage dans le processus d'études et de projet

QUELQUES POINTS D'ATTENTION A INTEGRER DANS LE PROCESSUS PROJET POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE

DECISION DE MISE A L'ETUDE

- 1 Enjeux paysagers du projet ? Route paysage ? Atlas des paysages

ETUDES PRELIMINAIRES

- 2 Description des enjeux paysage. Vision globale
Identifier les zones présentant une valeur paysagère (Accompagnement Mission Paysage (MP))

DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT

- 3 Intégration du critère paysage dans la définition des variantes
Pondération du paysage dans l'ensemble des critères (Travail conjoint DI/MP)

ORGANISATION DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES

- 4 Le paysage, n'est pas une contrainte réglementaire mais le volet paysage fait partie intégrante de l'étude d'impact. (Accompagnement Mission Paysage pour définition de la mission du prestataire paysagiste)

AVANT PROJET

- 5 Elements induisant une qualité paysagère : Pente, choix des matériaux, plantation, clôture, haie, vues, mise en valeur du parcours (Accompagnement Mission Paysage)

NEGOCIATIONS FONCIERES

- 6 Définition des emprises en fonctions des enjeux paysagers localisés : bassin de rétention, structure paysagère à conserver, écrans

ELABORATION DU DOSSIER DUP

- 7 Compétence paysage dans les prestataires de l'étude d'impact.
Qualité du rendu : Analyse de l'état existant, analyse des impacts, propositions des mesures d'évitement, réduction et compensation.

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ETAT (AE)

- 8 Exigence et vision de l'état sur la qualité de l'étude d'impact

ENQUETE PUBLIQUE

- 9 Prise en compte des remarques du public

DOSSIER DE DEMANDE (pour le cas d'un défrichement)

- 10 Protection des boisements, conservation des structures paysagère (haie bocagère, alignement...), lisière forestière à protéger ou à reconstituer dans le projet.

MARCHES DE TRAVAUX

- 11 Un projet paysage n'est pas uniquement un projet de paysagement, il doit intégrer les phases amont.

PROJET

- 12 Entreprise qualifiée. label Qualipaysage

TRAVAUX

- 13 Compétence paysage sur le chantier

ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

- 14 Paysage objet vivant.
Gestion dans le temps des plantations (arrosoage première année, taille de formation, élagage, fauchage...). Choix des essences locales pour favoriser la reprise, rustiques pour limiter l'entretien.
Technique de gestion forestière.
Composition simple et homogène des espaces afin de faciliter la gestion.

Quelle prise en compte du paysage dans l'étude d'impact ?

ETUDE DE CAS LA RD20 (entre Crémieu et la RD 936)



HISTORIQUE ET CONTEXTE DE L'ETUDE DE CAS :

Objet de l'opération :

La RD 20 présente un gabarit restreint que le CG souhaite améliorer (recalibrage de la chaussée, accotements de récupération, rectification de virage, réfection ouvrage hydraulique)

Etude d'impact :

A été engagée dans le cadre du dossier d'enquête publique préalable à l'obtention de la DUP. A été réalisée par EGIS Routes, en 2010. A fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale de l'Etat en juillet 2010. DUP obtenue en avril 2012

Etapes à venir :

Réalisation des études de projet
Procédures liées à l'autorisation Loi sur l'Eau, au défrichement ...

EXTRAIT DE L'ETUDE D'IMPACT - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT - EGIS Route

5.4. PAYSAGE

Source : Visite de terrain

L'aire d'étude s'inscrit dans une région à forte dominante agricole où la nature du sous-sol et le relief, en conditionnant les différents modes d'occupation naturelle et humaine des sols, vont constituer les éléments de base de la structure paysagère. Cette vaste zone située entre les vallées de La Dordogne au Nord et de la Garonne au Sud est appelée l'Entre-Deux-Mers.

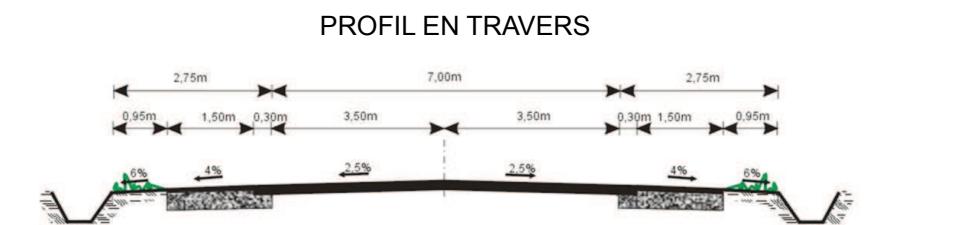
La RD 20 entre Arveyres et Crémieu traverse deux unités paysagères distinctes.

Au Nord de la RD 936, le paysage est soigné et dessiné par la culture de la vigne. Les accotements sont enherbés, les arbres sont quasi inexistant, le relief est adouci, on a une impression de campagne parc. Passée la RD 936, dans la direction de Crémieu, le relief s'accentue, le paysage se ferme et la structure bocagère s'affirme avec la présence de haies entre les parcelles et le long des routes. L'agriculture perd de son dynamisme et joue moins son rôle de gestion des paysages ouverts.

EXTRAIT DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE de l'ETAT

• Paysage

Le projet s'inscrit dans une région à forte dominante agricole. Au nord de la RD 936, le paysage est soigné et dessiné par la culture de la vigne. Au sud de la RD 936, le relief s'accentue, le paysage se ferme et la structure bocagère s'affirme avec la présence de haies.



1 - Projet de virage rectifié
2 - Traversée du ruisseau le Gesta
3 - Ripsylve peu qualitative envahie par les acacias, présence marquée par la haie de lauriers.

Ce secteur mérite une attention particulière dans le cadre du projet de recalibrage. Une véritable mise en valeur et une renaturation de la ripsylve du Gesta.

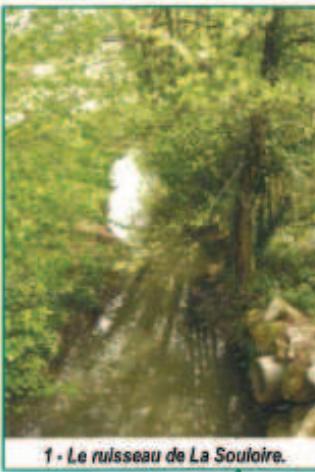


Quelle prise en compte du paysage dans l'étude d'impact ?

ETUDE DE CAS LA RD20 (entre Crémieu et la RD 936)

EXTRAIT DE L'ETUDE D'IMPACT - SYNOPTIQUE DE L'ANALYSE PAYSAGERE - EGIS Route

PAYSAGE ET PATRIMOINE



1 - Le ruisseau de La Souloire.



2 - Paysage ouvert au relief adouci,
au Nord de St-Germain-du-Puch.



5 - Le ruisseau du Gestas.



6 - Le paysage se ferme, les boisements se densifient.



3 - La campagne-parc du Nord de l'itinéraire.



4 - Paysage de transition : les arbres de hautes tiges
apparaissent et le relief s'accentue.



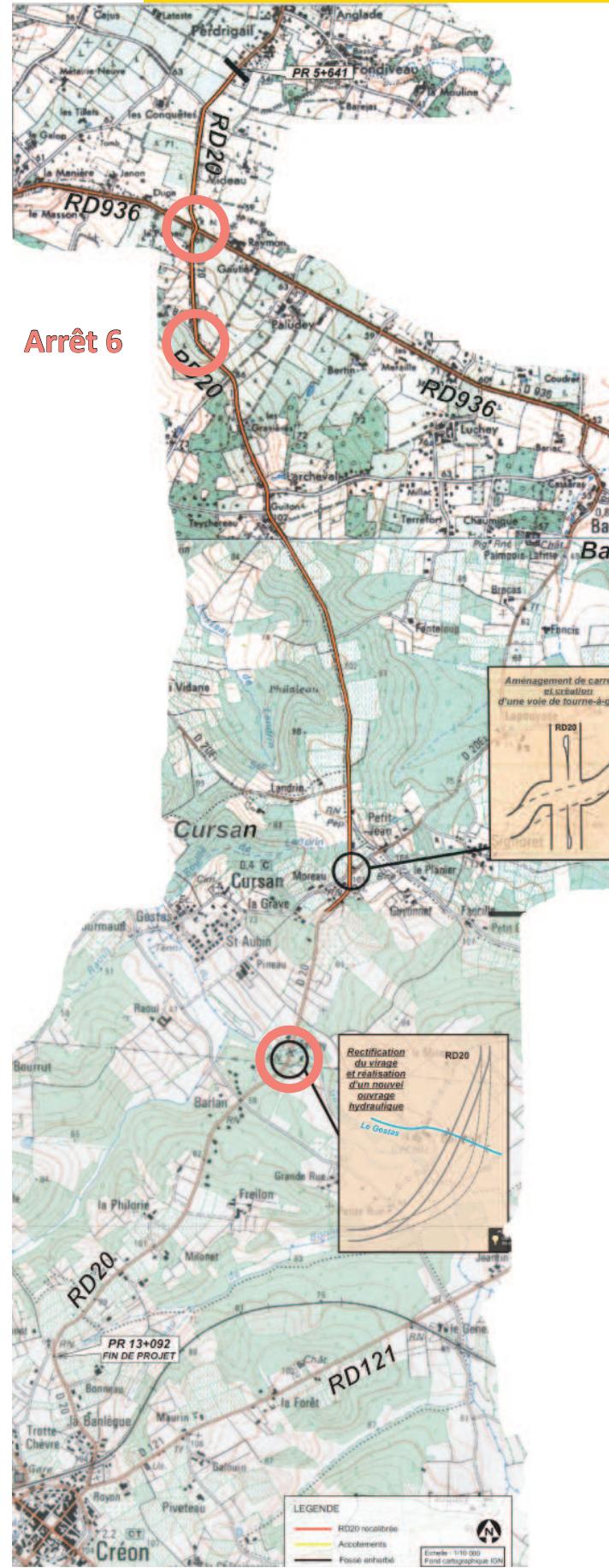
7 - La piste cyclable
Bordeaux / Sauveterre-de-Guyenne.



8 - L'église de Crémieu,
Monument Historique inscrit.

Quelle prise en compte du paysage dans l'étude d'impact ?

ETUDE DE CAS LA RD20 (entre Crémieu et la RD 936)



QUELQUES PRECONISATIONS POUR LA BONNE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS L'ETUDE D'IMPACT :

Objectifs à retenir «paysage et Etude d'Impact» :

- Préserver le cadre de vie quotidien
- Conserver les éléments remarquables du paysage (arbres isolés, vues, petit patrimoine...)
- Intégrer la route et ses abords dans son environnement (végétal le plus souvent)

L'état Initial de l'Environnement (EIE) :

Veiller à une bonne définition de l'aire d'analyse
 -échelle large (unité paysagère globale, cf atlas) : éléments caractéristiques, vues, ...
 -échelle rapprochée (séquences paysagères) : ambiances, et éléments de sensibilité paysagère de proximité.

L'analyse des impacts potentiels :

Attention à ne pas s'en tenir à des généralités mais cibler les éléments de paysage impactés potentiellement

Penser impacts négatifs et positifs.

Les mesures proposées :

Etre relativement précis, avec esquisses paysagères

Travailler sur le végétal (environnement principal) mais ne pas s'en tenir à du «paysagement».

Travailler sur les délaissés, les abords/zones de sécurité, emprises, éléments routiers.

EXTRAIT DE L'ETUDE D'IMPACT - IMPACTS ET MESURES - EGIS Route

7.2.3. Impacts du projet sur le paysage

Le projet entraînera tout au long de son tracé, des impacts multiples de plus ou moins grande importance, en fonction essentiellement de l'environnement proche.

Parmi les impacts, on peut en identifier de quatre types :

- Impact sur les éléments du patrimoine,
- Impact des délaissés (traitement et gestion),
- Impact sur le cadre bâti (traversée de hameaux),
- Impact sur l'environnement naturel (terrassements et végétation).

Notons également la présence d'arbres de haute-tiges sur la commune de Saint Germain-du-Puch inscrite au POS valant PLU comme des arbres remarquables à conserver.

Mesures en faveur du paysage :

Les quelques éléments de qualité (arbres de haute tige au Sud de Saint Germain du Puch) seront conservés. L'axe de la RD 20 sera alors localement décalé vers l'Est afin de les éviter. Des aménagements paysagers pourront être réalisés aux abords des carrefours RD 20 / RD 936 et RD 20 / RD 20E2. Le délaissé de la RD 20 au droit du virage du Ferroy et aux abords du Gestas pourra être végétalisé avec des essences endémiques, permettant ainsi à la ripisylve endommagée lors des travaux de se reconstruire.

EXTRAIT DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE de l'ETAT

• Paysage

Concernant le paysage, le maître d'ouvrage s'engage à conserver les quelques éléments de qualité constitués par les arbres de haute tige au sud de Saint Germain du Puch. Par ailleurs, des aménagements paysagers « pourront être » réalisés aux abords des carrefours RD20 / RD 936 et RD 20 / RD20E2, ainsi qu'au niveau du délaissé de la RD20 au droit du virage du Ferroy et aux abords du ruisseau « Le Gestas ».

L'autorité environnementale regrette que l'engagement du maître d'ouvrage ne soit pas plus ferme. Quelques esquisses paysagères auraient par ailleurs pu utilement illustrer cette partie.



Route en surplomb , ouverture sur le paysage à maintenir, panorama Entrée dans l'unité paysage F3 : L'entre deux mers Nord.



Fenêtre visuelle sur le plateau occupé par le vignoble. Haie soulignant le virage.

Arrêt 6

Quelle prise en compte du paysage dans l'étude d'impact ?

ETUDE DE CAS LA RD20 (entre Créon et la RD 936)



En résumé sur la méthodologie :

Etre sensibilisé en amont au paysage et à ses enjeux pour le projet

Se rapprocher de la Mission Paysage.

Veiller à la présence d'un paysagiste professionnel dans l'équipe de l'étude d'impact

EXTRAIT DE L'ETUDE D'IMPACT - METHODE EMPLOYEE -EGIS Route

10.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Des informations ont été recueillies auprès du Service Départemental de l'Architecture et de la Direction Régionale de l'Environnement et complétées par des investigations de terrain. Les éléments retenus pour la caractérisation du paysage et de ses contraintes résultent d'une analyse selon le point de vue des observateurs externes au projet (riverains ou touristes) et par des observateurs internes (les futurs usagers de la route).

La structuration de la vision, la sensibilité paysagère (esthétique, lisibilité, valeur patrimoniale), l'utilisation du paysage (densité de l'habitat, zones d'activités) ont été pris en compte pour la comparaison des variantes et l'élaboration du parti d'aménagement paysager.

Ce travail a permis :

- de connaître et d'évaluer la qualité des paysages traversés,
- de déterminer la nature et l'importance des impacts à court terme de l'infrastructure projetée sur ces paysages,
- de déterminer et d'argumenter un parti d'aménagement paysager choisi par rapport aux riverains et aux usagers, et se fixant comme objectifs la valorisation de la région traversée, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des riverains,
- de concevoir les mesures d'insertion paysagère liées à la réalisation de la voie.



1 - Délaissé routier à réaménager
2 - Mélange de matériaux entre îlot et bas côté
3- Traitement des talus, panneau publicitaire





Vos notes et remarques

